



# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 1er juillet 2010**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

### Séance du Jeudi 1er juillet 2010

---

#### ORDRE DU JOUR

- |                    |          |  |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire        | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.  |
| Mme PALLEZ         | Divers 2 | Présentation du Pass Metz - Loisirs - 4/12 ans.  |
| Mme FRITSCH-RENARD | 1° -     | Compte Administratif 2009.   |
| Mme FRITSCH-RENARD | 2° -     | Compte de Gestion 2009.  |
| Mme FRITSCH-RENARD | 3° -     | Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes.  |
| Mme FRITSCH-RENARD | 4° -     | Budget Supplémentaire 2010.  |
| M. le Maire        | 5° -     | Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz-<br>Adoption du Contrat définitif.  |
| M. DARBOIS         | 6° -     | Plan Vélo.   |
| M. TRON            | 7° -     | Mise en œuvre du projet Mettis rue de la Garde et Moyen Pont –<br>Approbation des principes du contenu du préprogramme.  |
| M. TRON            | 8° -     | Aménagement de la Place de la République – Travaux<br>complémentaires.   |
| M. LIOGER          | 9° -     | Aménagement de la Place Mazelle et de ses abords - Attribution.  |
| M. LIOGER          | 10° -    | Requalification urbaine du site des anciens ateliers municipaux sis<br>rue Charles Le Payen – Travaux de voirie et viabilisation de la rue<br>Charles Le Payen et de la rue Chabot Didon. – Cession de terrains. |
| M. KOENIG          | 11° -    | ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Avenant au traité de<br>concession d'aménagement concernant la rémunération de la<br>SAREMM.   |
| M. MARTALIE        | 12° -    | Acquisitions des terrains appartenant à la SA HLM LOGIEST dans<br>la ZAC des Coteaux de la Seille – Paiement échelonné – Pacte de<br>préférence.   |
| M. le Maire        | 13° -    | Cession à Metz Métropole de terrains communaux situés dans la<br>ZAC du Parc du Technopôle.  |
| M. LIOGER          | 14° -    | Cession de terrains communaux dans la ZAC des Hauts de<br>Queuleu.   |
| M. PAYRAUDEAU      | 15° -    | Acquisition et vente d'une fraction de la Caserne Séré de Rivières<br>afin de permettre la réalisation d'une unité de cogénération<br>biomasse par l'UEM.  |
| M. LIOGER          | 16° -    | Acquisition d'un terrain appartenant à l'EPFLorraine, boulevard de<br>la Solidarité à Borny.   |

Mme HEBER-SUFFRIN	17° -	Cession de 2 emprises foncières communales situées à Magny.
M. NZIHOU	18° -	Aménagement de la rue des Drapiers.
M. SCUDERI	19° -	Metz-Plage 2010 – Acceptation de participation financière et de prestations en nature de partenaires privés.
Mme RIBLET	20° -	OPEN de Moselle.
M. TRON	21° -	Attribution d'une subvention à l'Association Football Club de METZ.
Mme LEBLAN	22° -	Attribution de subventions à diverses associations sportives.
M. SCUDERI	23° -	Animation Estivale 2010 – Attribution de subventions à diverses associations sportives et culturelles.
Mme PALLEZ	24° -	Animation Beach Sports à Bellecroix.
M. SCUDERI	25° -	Attribution de subventions dans le cadre des Energies Urbaines.
M. LEKADIR	26° -	Manifestation « Etudiant dans ma ville ».
M. LEKADIR	27° -	Quarante ans de l'Université Paul Verlaine.
Mme MEDOC	28° -	Attribution de bourses et de parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir.
M. SCUDERI	29° -	Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.
Mme LEBLAN	30° -	Programme d'investissement 2010 – Travaux d'entretien sur les bâtiments de la MCL Saint-Marcel.
Mme BORI	31° -	Reconduction du Dispositif Passerelle.
M. FONTE	32° -	Organisation d'Assises Culturelles du Sillon Lorrain à Metz.
Mme SALLUSTI	33° -	Convention entre Metz Métropole et la Ville de Metz pour la commande d'une mission d'étude sur les publics.
Mme DUPONT	34° -	Versement de subventions à l'APIMM – Montgolfiades 2010.
M. MARTALIE	35° -	Versement d'une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz.
Mme KAUCIC	36° -	Projet de partenariat entre la Ville de Metz et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de Moselle.
Mme OASI-SCHAEFER	37° -	Politique de la Ville - Versement de subventions aux associations.
Mme KAUCIC	38° -	Pôle des Lauriers – Charges locatives complémentaires - Subventions.
Mme SALLUSTI	39° -	Financement d'actions citoyennes.
Mme DE OLIVEIRA	40° -	Avenants à divers contrats de Délégation de Service Public – Modification d'indices.

- M. NZIHOU 41° - Convention de mandat pour la partie génie civil du raccordement de certains sites du CCAS à la fibre optique.
- Mme DUPONT 42° - Acquisition du cinéma ARIEL.
- Mme CARRE-VERDIER 43° - Cession de l'immeuble « Technologis », 1, rue André et Marie Ampère.
- M. PAYRAUDEAU 44° - Etablissement d'une servitude de passage dans un terrain communal, rue des Déportés.
- Mme PISTER 45° - Mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'eau potable et demande « d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu ».
- Mme PALLEZ 46° - Acquisition de body bloomers (appareils de fitness de plein air).
- Mme DE OLIVEIRA 47° - Aliénation par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément d'un immeuble à Metz.
- Mme OASI-SCHAEFER 48° - Convention avec l'Etat pour la mise à disposition de 2 Conservateurs de Bibliothèque.
- Mme DUPONT 49° - Dénomination d'espace public.
- Mme KAUCIC 50° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Batigère-Sarel – Projet rue du Fort de Queuleu.
- M. TRON 51° - Examen pour l'exercice 2009 :  
 \* des rapports annuels des Délégations de Service Public de la Ville de Metz,  
 \* du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable,  
 \* du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- M. le Maire 52° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 53° - Questions orales (néant).

## **SEANCE A HUIS CLOS**

- Mme KNECHT      Divers 1      Mise en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 1er juillet 2010, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 25 juin 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir arrivé au point 5), Mme OLESINSKI Marielle (quitte au point 17 – procuration à M. TRON)), M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (arrive au point 2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle arrivée au point 5), Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (arrivé au point 7), Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrivée au point 4), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis (quitte au point 5 – procuration à Mme ZIMMERMANN).

**Absents ayant voté par procuration :**

- M. JEAN Thierry (procuration à M. LIOGER)
- M. BELHADDAD (excusé pour le début de séance – procuration à M. TRON)
- Mme SAADI Sélima (procuration à M. FONTE)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)
- Mme MEDOC Michèle (excusée pour le début de séance – procuration à Mme BRESSON)
- M. KRAUSENER Gilbert (excusé pour le début de séance – procuration à Mme BORI)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (excusée pour le début de séance – procuration à Mme DE OLIVEIRA)
- M. TOULOUZE Jean-Michel (excusé pour le début de séance – procuration à Mme PALLEZ)
- Mme STEMART Anne (procuration à M. KHALIFE)
- M. SCHUMAN William (procuration à Mme HEBER-SUFFRIN)

**Absent non excusé : ./.**

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

## **POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel PLANCHETTE qui revient sur la dissolution du 2<sup>ème</sup> Régiment du Génie.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de son élection à la Présidence du Conseil de Surveillance du CHR Metz-Thionville ainsi qu'à la Présidence de l'Association Metz-Thionville-Briey.

**Intervention : M. KHALIFE Khalifé.**

---

## **POINT DIVERS 2 : Présentation du Pass Metz - Loisirs - 4/12 ans :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christiane PALLEZ, Adjointe au Maire, pour la présentation du Pass Metz-Loisirs 4/12 ans.

**Intervention : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. le Maire.**

---

## **DCM N°10-07-01 : Compte Administratif 2009 :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le Compte Administratif 2009 représente un excédent global de clôture de 32 413 684,60 € qui se décompose comme suit :

- un excédent pour le Budget Principal de	23 800 084,90 €
- un excédent pour le Budget Annexe des Eaux de	5 316 696,78 €
- un excédent pour le Budget Annexe du Camping de	555 401,26 €
- un excédent pour le Budget Annexe des Zones de	2 741 501,66 €

Nous étudierons séparément et successivement :

- le Budget Principal
- le Budget Annexe des Eaux
- le Budget Annexe du Camping
- le Budget Annexe des Zones

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET PRINCIPAL**

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

### **I - Mouvements réels**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	94 572 479,23	214 748 132,68	<b>309 320 611,91</b>
Dépenses	154 730 746,59	130 789 780,42	<b>285 520 527,01</b>
Soldes	-60 158 267,36	83 958 352,26	<b>23 800 084,90</b>

## II - Mouvements d'ordre

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	21 867 924,81	4 407 551,26	<b>26 275 476,07</b>
Dépenses	4 407 551,26	21 867 924,81	<b>26 275 476,07</b>
Soldes	17 460 373,55	-17 460 373,55	<b>0,00</b>

## III - Mouvements budgétaires

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	116 440 404,04	219 155 683,94	<b>335 596 087,98</b>
Dépenses	159 138 297,85	152 657 705,23	<b>311 796 003,08</b>
Soldes	-42 697 893,81	66 497 978,71	<b>23 800 084,90</b>

## IV - Résultat de l'année 2008

Les résultats antérieurs enregistrés à la clôture de l'exercice 2008 chiffrèrent :

- pour la section d'investissement :	5 776 021,35 €
- pour la section de fonctionnement :	54 264 869,76 €
	-----
	60 040 891,11 €

## V - Reports

Les reports demandés pour les dépenses engagées et des recettes à réaliser totalisent :

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
024	Produits des cessions d'immobilisations		5 950 715,85 €
13	Subventions d'investissement		13 735 531,19 €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 774 900,00 €	7 774 900,00 €
20	Immobilisations corporelles	2 498 744,10 €	
204	Subventions d'équipement versées	3 437 978,07 €	
21	Immobilisations incorporelles	3 855 566,12 €	
23	Immobilisations en cours	28 167 452,51 €	119 963,58 €
27	Autres immobilisations financières		3 280 000,00 €
4541	Travaux d'office pour cpte de tiers	19,98 €	
4542	Travaux d'office pour cpte de tiers		64 097,00 €
458	Opérations d'invt sous mandat	8 671 695,30 €	2 498 408,01 €
4581	Opérations d'invt sous mandat	7 811 916,84 €	
4582	Opérations de mandat		6 967 672,98 €
	<b>Total</b>	<b>62 218 272,92 €</b>	<b>40 391 288,61 €</b>

## VI - Résultat net de l'exercice 2009

<b>Recettes</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Totaux</b>
Mouvements réels 2009	88 796 457,88 €	160 483 262,92 €	249 279 720,80 €
Résultats antérieurs	5 776 021,35 €	54 264 869,76 €	60 040 891,11 €
Restes à recouvrer	40 391 288,61 €	-	40 391 288,61 €
<b>Total</b>	<b>134 963 767,84 €</b>	<b>214 748 132,68 €</b>	<b>349 711 900,52 €</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Totaux</b>
Mouvements réels 2009	154 730 746,59 €	130 789 780,42 €	285 520 527,01 €
Résultats antérieurs	-	-	-
Restes à payer	62 218 272,92 €	-	62 218 272,92 €
<b>Total</b>	<b>216 949 019,51 €</b>	<b>130 789 780,42 €</b>	<b>347 738 799,93 €</b>

**SOLDES -81 985 251,67 € 83 958 352,26 € 1 973 100,59 €**

## VII - Analyse des dépenses d'investissement

	<b>Réalisation</b>	<b>Ventilation en %</b>
Services généraux des administrations	93 132 894,89 €	58,52%
Sécurité et salubrité publiques	62 510,66 €	0,04%
Enseignement	2 375 009,84 €	1,49%
Culture	2 388 876,33 €	1,50%
Sport et jeunesse	3 476 185,36 €	2,18%
Interventions sociales, santé et logement	8 475 232,54 €	5,33%
Développement urbain et action économique	49 227 588,23 €	30,93%
<b>Total</b>	<b>159 138 297,85 €</b>	<b>100,00%</b>

## VIII - Analyse des recettes d'investissement

	<b>Réalisation</b>	<b>Ventilation en %</b>
Services généraux des administrations	105 229 415,12 €	95,09%
Sécurité et salubrité publiques	0,00 €	0,00%
Enseignement	274,00 €	0,00%
Culture	367 690,31 €	0,33%
Sport et jeunesse	2 047 288,91 €	1,85%
Interventions sociales, santé et logement	1 695 875,55 €	1,53%
Développement urbain et action économique	1 323 838,80 €	1,20%
<b>Total</b>	<b>110 664 382,69 €</b>	<b>100,00%</b>



### **IX - Analyse des dépenses de fonctionnement**

	<b>Réalisation</b>	<b>Ventilation en %</b>
Services généraux des administrations	63 302 428,13 €	41,47%
Sécurité et salubrité publiques	6 769 114,66 €	4,43%
Enseignement	12 461 799,08 €	8,16%
Culture	13 653 373,47 €	8,94%
Sport et jeunesse	13 664 959,80 €	8,95%
Interventions sociales, santé et logement	13 288 303,24 €	8,70%
Développement urbain et action économique	29 517 726,85 €	19,34%
<b>Total</b>	<b>152 657 705,23 €</b>	<b>100,00%</b>

### **X - Analyse des recettes de fonctionnement**

	<b>Réalisation</b>	<b>Ventilation en %</b>
Services généraux des administrations	147 956 826,03 €	89,73%
Sécurité et salubrité publiques	324 319,50 €	0,20%
Enseignement	1 844 093,03 €	1,12%
Culture	214 116,41 €	0,13%
Sport et jeunesse	1 331 179,36 €	0,81%
Interventions sociales, santé et logement	6 869 997,32 €	4,17%
Développement urbain et action économique	6 350 282,53 €	3,85%
<b>Total</b>	<b>164 890 814,18 €</b>	<b>100,00%</b>

### **XI - Recettes à caractère fiscal ou particulier**

Impôts locaux	47 856 663,00 €
Compensation à la taxe professionnelle	1 699 547,00 €
Compensation à la taxe d'habitation	2 120 881,00 €
Compensation pour le foncier bâti	436 732,00 €
Dotation nationale de péréquation	172 191,00 €
Fonds départemental de la taxe professionnelle	511 006,80 €
Politique départementale d'aménagement urbain	2 639 727,95 €
Dotation générale de décentralisation	584 337,00 €
Dotation globale de fonctionnement	
- dotation forfaitaire	29 419 915,00 €
- dotation spéciale au titre des instituteurs	41 685,00 €
- dotation de solidarité urbaine	4 744 815,00 €
Attribution de compensation	29 808 116,00 €

Dotation de solidarité communautaire	3 220 032,00 €
Impôt sur les spectacles	35 734,42 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 196 079,88 €
Taxe locale d'équipement	412 247,00 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	11 539 877,95 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009**  
**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX**

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

**I - Mouvements réels**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	4 679 693,03 €	1 747 240,98 €	<b>6 426 934,01 €</b>
Dépenses	591 225,55 €	519 011,68 €	<b>1 110 237,23 €</b>
Soldes	4 088 467,48 €	1 228 229,30 €	<b>5 316 696,78 €</b>

**II - Mouvements d'ordre**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	921 230,72 €	41 543,00 €	<b>962 773,72 €</b>
Dépenses	41 543,00 €	921 230,72 €	<b>962 773,72 €</b>
Soldes	879 687,72 €	-879 687,72 €	<b>0,00 €</b>

**III - Mouvements budgétaires**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	5 600 923,75 €	1 788 783,98 €	<b>7 389 707,73 €</b>
Dépenses	632 768,55 €	1 440 242,40 €	<b>2 073 010,95 €</b>
Soldes	4 968 155,20 €	348 541,58 €	<b>5 316 696,78 €</b>

**IV - Résultat de l'année 2008**

Les résultats antérieurs enregistrés à la clôture de l'exercice 2008 chiffreraient :

- pour la section d'investissement :	3 316 375,70 €
- pour la section de fonctionnement :	401 842,25 €
	-----
	3 718 217,95 €



## II - Mouvements d'ordre

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	51 160,92 €		<b>51 160,92 €</b>
Dépenses		51 160,92 €	<b>51 160,92 €</b>
Soldes	51 160,92 €	-51 160,92 €	<b>0,00 €</b>

## III - Mouvements budgétaires

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	384 883,56 €	412 860,45 €	<b>797 744,01 €</b>
Dépenses	18 991,37 €	223 351,38 €	<b>242 342,75 €</b>
Soldes	365 892,19 €	189 509,07 €	<b>555 401,26 €</b>

## IV - Résultat de l'année 2008

Les résultats antérieurs enregistrés à la clôture de l'exercice 2008 chiffrèrent :

- pour la section d'investissement :	275 874,81 €
- pour la section de fonctionnement :	80 568,70 €
	-----
	356 443,51 €

## V - Reports

Les reports demandés pour les dépenses engagées et des recettes à réaliser totalisent :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
21 Immobilisations corporelles	471 600,06 €	
<b>Total</b>	<b>471 600,06 €</b>	

## VI - Résultat net de l'exercice 2009

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Mouvements réels 2009	57 847,83 €	332 291,75 €	390 139,58 €
Résultats antérieurs	275 874,81 €	80 568,70 €	356 443,51 €
Restes à recouvrer	-	-	-
<b>Total</b>	<b>333 722,64 €</b>	<b>412 860,45 €</b>	<b>746 583,09 €</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Totaux</b>
Mouvements réels 2009	18 991,37 €	172 190,46 €	191 181,83 €
Résultats antérieurs	-	-	-
Restes à payer	471 600,06 €	-	471 600,06 €
<b>Total</b>	<b>490 591,43 €</b>	<b>172 190,46 €</b>	<b>662 781,89 €</b>

**SOLDES -156 868,79 €      240 669,99 €      83 801,20 €**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009**  
**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ZONES**

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

**I - Mouvements réels**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	1 516 584,45 €	2 149 773,60 €	<b>3 666 358,05 €</b>
Dépenses	487 071,00 €	437 785,39 €	<b>924 856,39 €</b>
Soldes	1 029 513,45 €	1 711 988,21 €	<b>2 741 501,66 €</b>

**II - Mouvements d'ordre**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	455 509,55 €	690 252,27 €	<b>1 145 761,82 €</b>
Dépenses	690 252,27 €	455 509,55 €	<b>1 145 761,82 €</b>
Soldes	-234 742,72 €	234 742,72 €	<b>0,00 €</b>

**III - Mouvements budgétaires**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	1 972 094,00 €	2 840 025,87 €	<b>4 812 119,87 €</b>
Dépenses	1 177 323,27 €	893 294,94 €	<b>2 070 618,21 €</b>
Soldes	794 770,73 €	1 946 730,93 €	<b>2 741 501,66 €</b>

**IV - Résultat de l'année 2008**

Les résultats antérieurs enregistrés à la clôture de l'exercice 2008 chiffrèrent :

- pour la section d'investissement :	1 516 584,45 €
- pour la section de fonctionnement :	985 273,60 €
	-----
	2 501 858,05 €

**V - Reports**

Néant

## VI - Résultat net de l'exercice 2009

<b>Recettes</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Totaux</b>
Mouvements réels 2009	0,00 €	1 164 500,00 €	1 164 500,00 €
Résultats antérieurs	1 516 584,45 €	985 273,60 €	2 501 858,05 €
Restes à recouvrer	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 516 584,45 €</b>	<b>2 149 773,60 €</b>	<b>3 666 358,05 €</b>

<b>Dépenses</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Totaux</b>
Mouvements réels 2009	487 071,00 €	437 785,39 €	924 856,39 €
Résultats antérieurs	-	-	-
Restes à payer	-	-	-
<b>Total</b>	<b>487 071,00 €</b>	<b>437 785,39 €</b>	<b>924 856,39 €</b>

**SOLDES**                      1 029 513,45 €    1 711 988,21 €    2 741 501,66 €

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** acte de la présentation du Compte Administratif 2009, lequel peut se résumer ainsi :

### BUDGET PRINCIPAL

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		5 776 021,35 €
Opérations de l'exercice	159 138 297,85 €	110 664 382,69 €
<b>Total d'investissement</b>	<b>159 138 297,85 €</b>	<b>116 440 404,04 €</b>
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>-42 697 893,81 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		54 264 869,76 €
Opérations de l'exercice	152 657 705,23 €	164 890 814,18 €
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>152 657 705,23 €</b>	<b>219 155 683,94 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>66 497 978,71 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>311 796 003,08 €</b>	<b>335 596 087,98 €</b>

<b>EXCEDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>23 800 084,90 €</b>
Restes à réaliser	62 218 272,92 €	40 391 288,61 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>62 218 272,92 €</b>	<b>64 191 373,51 €</b>
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>1 973 100,59 €</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		3 316 375,70 €
Opérations de l'exercice	632 768,55 €	2 284 548,05 €
Total d'investissement	<b>632 768,55 €</b>	<b>5 600 923,75 €</b>
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>4 968 155,20 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		401 842,25 €
Opérations de l'exercice	1 440 242,40 €	1 386 941,73 €
Total de fonctionnement	<b>1 440 242,40 €</b>	<b>1 788 783,98 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>348 541,58 €</b>

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE</b>	<b>2 073 010,95 €</b>	<b>7 389 707,73 €</b>
<b>EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE</b>		<b>5 316 696,78 €</b>
Restes à réaliser	6 711 888,09 €	1 600 572,90 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>6 711 888,09 €</b>	<b>6 917 269,68 €</b>
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>205 381,59 €</b>

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DU CAMPING

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		275 874,81 €
Opérations de l'exercice	18 991,37 €	109 008,75 €
	<b>18 991,37 €</b>	<b>384 883,56 €</b>
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>365 892,19 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		80 568,70 €
Opérations de l'exercice	223 351,38 €	332 291,75 €
	<b>223 351,38 €</b>	<b>412 860,45 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>189 509,07 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE</b>	<b>242 342,75 €</b>	<b>797 744,01 €</b>
<b>EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE</b>		<b>555 401,26 €</b>
Restes à réaliser	471 600,06 €	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>471 600,06 €</b>	<b>555 401,26 €</b>
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>83 801,20 €</b>

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ZONES

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		1 516 584,45 €
Opérations de l'exercice	1 177 323,27 €	455 509,55 €
	<b>1 177 323,27 €</b>	<b>1 972 094,00 €</b>
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>794 770,73 €</b>



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat reporté		985 273,60 €
Opérations de l'exercice	893 294,94 €	1 854 752,27 €
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>893 294,94 €</b>	<b>2 840 025,87 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 946 730,93 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE</b>	<b>2 070 618,21 €</b>	<b>4 812 119,87 €</b>
<b>EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE</b>		<b>2 741 501,66 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 741 501,66 €</b>
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>2 741 501,66 €</b>

- **DE CONSTATER** pour les quatre budgets les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. LIOGER Richard, M. SCUDERI Thomas, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

**Voix contre :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

**Abstention : ./.**

**Absent au moment du vote : ./.**

---

**DCM N°10-07-02 : Compte de Gestion 2009 :**

**1<sup>er</sup> cas : Compte Principal**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le résultat du Compte Principal de Gestion, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2009 présente un excédent de recettes de 23.800.084,90 Euros qui exprime, comme précisé dans le rapport du Compte Administratif, la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2009 à sa clôture.

Cependant, ces opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

L'ensemble de la gestion du comptable comprend également le service "Hors budget" et c'est sur cet ensemble que doit porter la décision du Conseil Municipal, telle qu'elle est proposée dans la motion suivante.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

**TABLEAU 1**  
**Opérations comptables**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	800 393 338,05	870 591 399,41	213 924 461,42	148 311 978,51	905 671 311,03	910 256 889,48
Classes 4, 5	133 475 576,35	63 277 514,99	1 071 932 264,20	1 125 311 638,16	116 058 175,39	99 239 487,99
Classes 6, 7, 8	-	-	153 278 873,55	165 511 982,50	152 715 680,87	164 948 789,82
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	933 868 914,40	933 868 914,40	1 439 135 599,17	1 439 135 599,17	1 174 445 167,29	1 174 445 167,29

- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes.

**TABLEAU 2**  
**Opérations budgétaires**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Inv. Ville		5 776 021,35	159 138 297,85	110 664 382,69	42 697 893,81	-
Fonct. Ville	-	54 264 869,76	152 657 705,23	164 890 814,18	-	66 497 978,71
Inv. Eaux		3 316 375,70	632 768,55	2 284 548,05	-	4 968 155,20
Fonct. Eaux	-	401 842,25	1 440 242,40	1 386 941,73	-	348 541,58
Inv. Camping	-	275 874,81	18 991,37	109 008,75	-	365 892,19
Fonct. Camping	-	80 568,70	223 351,38	332 291,75	-	189 509,07
Inv. Zones	-	1 516 584,45	1 177 323,27	455 509,55	-	794 770,73
Fonct. Zones	-	985 273,60	893 294,94	1 854 752,27	-	1 946 730,93
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	0,00	66 617 410,62	316 181 974,99	281 978 248,97	42 697 893,81	75 111 578,41

- **DE STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

**TABLEAU 3**  
**Valeurs inactives**

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	débiteurs	créditeurs
Titres et valeurs en portefeuille	21 000,00	0,00	21 000,00	-	21 000,00	21 000,00	0,00	-
Titres et valeurs chez les correspondants	-	-	-	-	-	-	-	-

Compte de prise en charge	-	21 000,00	21 000,00	21 000,00	-	21 000,00	-	0,00
<b>TOTAUX</b>	21 000,00	21 000,00	42 000,00	21 000,00	21 000,00	42 000,00	0,00	0,00

- **DE CONSTATER** pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Eaux, le Budget Annexe du Camping, le Budget Annexe des Zones, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## 2<sup>eme</sup> cas : Compte Annexe "Eaux"

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le résultat du Compte Annexe de Gestion des Eaux, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2009 est identique à celui du Compte Administratif Annexe, à savoir un excédent de recettes de 5.316.696,78 Euros qui exprime, comme précisé dans le rapport du Compte Administratif, la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2009 à sa clôture.

Cependant, ces opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

L'ensemble de la gestion du comptable comprend également le service "Hors budget" et c'est sur cet ensemble que doit porter la décision du Conseil Municipal, telle qu'elle est proposée dans la motion suivante.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

**TABLEAU 1**  
**Opérations comptables**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	45 970 751,47	51 038 412,33	3 913 319,19	4 215 693,82	46 477 827,17	51 847 862,66
Classes 4, 5	5 128 038,62	30 377,76	6 291 500,21	6 042 426,25	5 320 794,85	4 060,03
Classes 6, 7, 8	-	-	1 482 485,38	1 429 184,71	1 440 944,98	1 387 644,31
	51 098 790,09	51 068 790,09	11 687 304,78	11 687 304,78	53 239 567,00	53 239 567,00

- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes.

**TABLEAU 2**  
**Opérations budgétaires**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	-	3 316 375,70	632 768,55	2 284 548,05	-	4 968 155,20
Fonctionnement	-	401 842,25	1 440 242,40	1 386 941,73	-	348 541,58
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	-	3 718 217,95	2 073 010,95	3 671 489,78	-	5 316 696,78

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion des Eaux, dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal Municipal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

### **3<sup>eme</sup> cas**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le résultat du Compte Annexe de Gestion du Camping, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2009 est identique à celui du Compte Administratif Annexe, à savoir un excédent de recettes de 555.401,26 Euros qui exprime, comme précisé dans le rapport du Compte Administratif, la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2009 à sa clôture.

Cependant, ces opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

L'ensemble de la gestion du comptable comprend également le service "Hors budget" et c'est sur cet ensemble que doit porter la décision du Conseil Municipal, telle qu'elle est proposée dans la motion suivante.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

**TABLEAU 1**  
**Opérations comptables**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	1 161 182,82	1 575 474,16	190 937,00	223 106,55	1 171 482,60	1 617 943,49
Classes 4, 5	419 717,01	5 425,67	1 193 538,73	1 052 428,81	559 866,60	4 465,34
Classes 6, 7, 8	-	-	223 503,04	332 443,41	223 351,38	332 291,75
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	1 580 899,83	1 580 899,83	1 607 978,77	1 607 978,77	1 954 700,58	1 954 700,58

- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes.

**TABLEAU 2**  
**Opérations budgétaires**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	-	275 874,81	18 991,37	109 008,75	-	365 892,19
Fonctionnement	-	80 568,70	223 351,38	332 291,75	-	189 509,07
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	-	356 443,51	242 342,75	441 300,50	-	555 401,26

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion du Camping, dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal Municipal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **4<sup>eme</sup> cas**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le résultat du Compte Annexe de Gestion des Zones, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2009 est identique à celui du Compte Administratif Annexe, à savoir un excédent de recettes de 2.741.501,66 Euros qui exprime, comme précisé dans le rapport du Compte Administratif, la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2009 à sa clôture.

Cependant, ces opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

L'ensemble de la gestion du comptable comprend également le service "Hors budget" et c'est sur cet ensemble que doit porter la décision du Conseil Municipal, telle qu'elle est proposée dans la motion suivante.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

**TABLEAU 1**  
**Opérations comptables**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2, 3	455 509,55	2 957 367,60	1 809 393,55	1 087 579,83	1 177 323,27	2 957 367,60
Classes 4, 5	2 859 827,41	357 969,36	4 614 410,67	4 374 767,06	2 848 380,72	106 879,06
Classes 6, 7, 8	-	-	893 294,94	1 854 752,27	437 785,39	1 399 242,72
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	3 315 336,96	3 315 336,96	7 317 099,16	7 317 099,16	4 463 489,38	4 463 489,38

- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes.

**TABLEAU 2**  
**Opérations budgétaires**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	-	1 516 584,45	1 177 323,27	455 509,55	-	794 770,73
Fonctionnement	-	985 273,60	893 294,94	1 854 752,27	-	1 946 730,93
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	0,00	2 501 858,05	2 070 618,21	2 310 261,82	0,00	2 741 501,66

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion des Zones, dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal Municipal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Intervention de :** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 55 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

**Voix contre :**

**Abstention :** ./.

**Absent au moment du vote :** ./.

---

### **DCM N°10-07-03 : Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que les instructions comptables M 14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M 49 pour le Service des Eaux, M 4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat d'exploitation est affecté :

- 1) en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- 2) pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses d'exploitation nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

#### **1) Le résultat du Budget Principal**

Il est proposé d'affecter le résultat de 66 497 978,71 €

- à la couverture du déficit d'investissement pour 42 697 893,81 €
- à une mise en réserve de 21 826 984,31 € pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 1 973 100,59 €



## 2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de 348 541,58 €

- à une mise en réserve de 143 159,99 € pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 205 381,59 €

## 3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de 189 509,07 €

- à une mise en réserve de 105 707,87 € pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 83 801,20 €

## 4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat de 1 946 730,93 €

- à un report à nouveau de 1 946 730,93 €

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

### **BUDGET PRINCIPAL**

- **D'AFPECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	<b>EUROS</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	<b>54 264 869,76</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b> <b>12 233 108,95</b>
<b><u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009 A AFFECTER</u></b>	<b>66 497 978,71</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	<b>42 697 893,81</b>
<b>Solde disponible :</b>	<b>23 800 084,90</b>
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	<b>21 826 984,31</b>
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>1 973 100,59</b>



## BUDGET ANNEXE DU CAMPING

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	<b>EUROS</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	<b>80 568,70</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b> <b>108 940,37</b>
<b><u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009 A AFFECTER</u></b>	<b>189 509,07</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>  - à l'apurement du déficit de la section d'investissement - aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
<b>Solde disponible :</b>	<b>189 509,07</b>
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>105 707,87</b>
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>83 801,20</b>
<b><u>B) DEFICIT AU 31/12/2009</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<b><u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u></b>	

## BUDGET ANNEXE DES ZONES

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	<b>EUROS</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	<b>985 273,60</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b> <b>961 457,33</b>
<b><u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009 A AFFECTER</u></b>	<b>1 946 730,93</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>  - à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) - à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible :</b>	<b>1 946 730,93</b>
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	<b>0,00</b>
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>1 946 730,93</b>
<b><u>B) DEFICIT AU 31/12/2009</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<b><u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u></b>	

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 55** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme

**HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.**

**Voix contre :**

**Abstention : ./.**

**Absent au moment du vote : ./.**

---

### **DCM N°10-07-04 : Budget Supplémentaire 2010 :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le Budget Supplémentaire 2010, qui porte sur le budget principal et les budgets annexes, intègre les excédents constatés lors du vote des comptes administratifs 2009, ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2009.

Une fois les reports d'investissement financés, le résultat de l'exercice 2009 s'élève :

- pour le budget principal à 1 973 100,59 € ;
- pour le budget annexe des eaux à 205 381,59 € ;
- pour le budget annexe du camping à 83 801,20 € ;
- pour le budget annexe des zones à 2 741 501,66 €.

Les excédents des budgets annexes sont intégralement réaffectés sur un poste de dépenses globalisées.

Pour ce qui concerne le budget principal, il est proposé deux types de dépenses :

- En investissement, principalement la compensation d'un financement externe espéré non réalisé, pour les travaux de la Place de la République ;
- En fonctionnement, des dépenses nouvelles qui ne pouvaient être anticipées au moment du vote du budget primitif.

Ces dépenses sont financées par l'excédent constaté au compte administratif 2009, suivant le détail indiqué ci-après.

### **DETAIL DES DEPENSES**

#### **Investissement**

- Aménagement de la Place de la République (subvention non obtenue, suite à la modification du dispositif de subventionnement des communes et EPCI par le CG57) 1 800 000,00 euros

- Lancement de l'appel à candidature pour la réalisation d'un pôle automobile	5 000,00 euros
<b><i>Total Investissement</i></b>	<b><i>1 805 000,00 euros</i></b>

#### Fonctionnement

- Mise en place de l'indemnité de déplacement des agents	42 000,00 euros
- Participation de Metz Handball à la Coupe d'Europe	100 000,00 euros
- Subvention à l'association Studiolo IRTS	10 500,00 euros
- Subvention pour le Quarantième anniversaire de l'Université Paul Verlaine	15 000,00 euros
- Pertes sur créances irrécouvrables (variable d'ajustement)	600,59 euros
<b><i>Total Fonctionnement</i></b>	<b><i>168 100,59 euros</i></b>

**Total général** **1 973 100,59 euros**

Par ailleurs, cet état de régularisation des décisions modificatives permet également de réajuster un certain nombre de crédits d'investissement, comme habituellement en milieu d'année, au regard de l'avancement des dossiers.

Ces réajustements bénéficieront en particulier aux opérations suivantes :

- Réfection de la toiture de l'Ecole des Isles	115 000,00 euros
- Remise aux normes du Centre Sainte Barbe – Fort Moselle	69 000,00 euros
- Porte des Allemands (poursuite des études)	100 000,00 euros
- Rachat à l'EPFL de la parcelle Sotrameuse (pôle automobile)	410 000,00 euros
- Place de la République (travaux complémentaires)	1 600 000,00 euros
- Parc de la Seille (mise en accessibilité)	290 000,00 euros

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y relatif,
- **D'ADOPTER** et voter ledit budget arrêté comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>EUROS</b>	<b>EUROS</b>
<b>- Budget Principal</b>		
. Mouvements réels	106 401 627,44	104 962 198,73
. Mouvements d'ordre	0,00	1 439 428,71
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	106 401 627,44	106 401 627,44
<b>- Budget Annexe Service des Eaux</b>		
. Mouvements réels	6 688 595,68	6 711 888,09
. Mouvements d'ordre	0,00	-23 292,41
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	6 688 595,68	6 688 595,68
<b>- Budget Annexe du Camping</b>		
. Mouvements réels	555 401,26	471 600,06
. Mouvements d'ordre	840,84	84 642,04
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	556 242,10	556 242,10
<b>- Budget Annexe des Zones</b>		
. Mouvements réels	0,00	794 770,73
. Mouvements d'ordre	794 770,73	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	794 770,73	794 770,73
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>114 441 235,95</b>	<b>114 441 235,95</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>EUROS</b>	<b>EUROS</b>
<b>- Budget Principal</b>		
. Mouvements réels	600 504,24	2 039 932,95
. Mouvements d'ordre	1 439 428,71	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	2 039 932,95	2 039 932,95

**- Budget Annexe Service des Eaux**

. Mouvements réels	228 674,00	205 381,59
. Mouvements d'ordre	-23 292,41	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	205 381,59	205 381,59

**- Budget Annexe du Camping**

. Mouvements réels	0,00	83 801,20
. Mouvements d'ordre	84 642,04	840,84
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	84 642,04	84 642,04

**- Budget Annexe des Zones**

. Mouvements réels	2 741 501,66	1 946 730,93
. Mouvements d'ordre	0,00	794 770,73
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	2 741 501,66	2 741 501,66

**TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT 5 071 458,24 5 071 458,24**

**TOTAL GENERAL 119 512 694,19 119 512 694,19**

**Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL Patrick, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.**

**Voix contre : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.**

**Abstention : 1 Mme QUILLOT Anne-Noëlle.**

**Absent au moment du vote : ./.**



## **DCM N°10-07-05 : Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz- Adoption du Contrat définitif :**

M. le Maire, Rapporteur, expose qu'en étroite concertation avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et les communes également touchées par les restructurations militaires, la Ville de Metz a participé à l'élaboration du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz.

Sur la base des mesures d'accompagnement territorial du redéploiement des armées prévues par la circulaire du Premier Ministre en date du 24 juillet 2008, complétées par les annonces du Président de la République lors de ses visites en octobre 2009, les échanges entre les services de la Préfecture et les représentants de la DATAR ont permis d'aboutir à un consensus sur le contenu du CRSD de Metz dont la signature devrait intervenir début juillet.

Ce document, annexé au présent rapport, décline, à partir d'un diagnostic territorial, les enjeux et les axes stratégiques de redynamisation économique attendus par les acteurs locaux et la Communauté d'Agglomération.

Un programme d'accompagnement du CRSD traduit concrètement les différentes actions soutenues par l'Etat au travers d'une enveloppe de 32 millions d'euros en matière d'aide à l'investissement, à laquelle s'ajoute 1 million d'euro d'aide au Centre Pompidou-Metz. Enfin, l'Etat s'engage à soutenir lors des travaux liés à la révision à mi-parcours du CPER 2007/2013, un redéploiement de crédits sur les sites lorrains affectés par la dernière restructuration militaire avec un objectif de 3 millions € minimum vers Metz et son agglomération.

L'ensemble de ces dispositions financières s'élève au total à 36 millions d'euros complétés par les participations du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre de leurs politiques contractuelles.

Les points forts du CRSD de Metz sont les suivants :

### **AXE 1: L'ACCUEIL DE NOUVEAUX EMPLOIS PUBLICS SUR L'AGGLOMERATION**

La perte de personnels militaires doit trouver une première compensation par un transfert d'emplois publics, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008.

Un important programme de délocalisation de services d'administration centrale est engagé pour parvenir à un objectif de 1 500 emplois publics et le transfert à Metz du 3ème régiment de Hussards (818 emplois), d'ici 2013.

Afin de répondre à cet objectif, plusieurs organismes ou services ont déjà été identifiés :

1. Le pôle statistique national : 750 emplois dont 625 de l'INSEE à l'horizon 2013.
2. le Centre Interministériel de Renseignement Administratif : 70 emplois déjà installés à la Direction du Matériel,
3. le Centre des Applications informatiques de l'Education Nationale : 70 emplois dans un premier temps avec un objectif de 250 emplois à l'horizon 2013,
4. la Direction des Services du Traitement de l'information du Ministère de la Défense : 250 emplois,
5. une unité territoriale du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) avec l'implantation de 15 emplois à l'horizon 2011

## AXE 2: UNE REVITALISATION ECONOMIQUE S'APPUYANT SUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

L'accueil de nouvelles entreprises est visé à travers la combinaison de plusieurs leviers :

1. la promotion du territoire :  
Par le biais d'actions de marketing territorial et la construction d'un Centre des Congrès.
2. l'aménagement de zones d'activités aux vocations complémentaires pour être en capacité d'accueillir le plus large panel d'entreprises :  
Notamment sur la zone d'activités de Mercy.
3. l'accompagnement de projets porteurs en termes de développement économique et d'innovation :  
Dont notamment le projet Lafayette et le développement d'une plateforme multimodale sur le port de Metz.
4. le soutien au développement local et l'aide aux entreprises visant à la création d'emplois :  
A travers un programme de soutien à la création d'entreprises.

## AXE 3 : DES EQUIPEMENTS POUR UNE NOUVELLE IMAGE DE L'AGGLOMERATION

Qu'il s'agisse du développement culturel ou de la construction de l'agglomération durable de demain, la nouvelle image de Metz se construit progressivement grâce à la concrétisation de projets à forte valeur ajoutée (Centre Pompidou-Metz, METTIS - le futur réseau de transport de l'agglomération, Salle de Musiques Actuelles...).

## AXE 4: LA RECONVERSION DES SITES MILITAIRES LIBERES

Parmi les premières mesures envisagées figurent entre autres :

- la mise en place au moment du départ des régiments et unités militaires d'un Fonds de Soutien aux Communes Touchées par une perte de recettes de fonctionnement pour lequel la Ville de Metz a d'ores et déjà transmis un dossier aux services de l'Etat,
- le regroupement de compagnies de CRS et l'installation d'un garage mutualisé Police/Gendarmerie sur la caserne Serret à Châtel Saint Germain ainsi que l'implantation d'un internat d'excellence de dimension académique (300 élèves à terme),
- l'étude sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un nouveau pôle d'enseignement et de recherche vétérinaire sur le site de la base aérienne 128,
- la cession des emprises libérées à l'euro symbolique sous certaines conditions.

Enfin, la Ville de Metz soutient expressément la décision prise par le Conseil de Communauté de Metz Métropole du 14 juin dernier visant à demander à l'Etat que plusieurs amendements soient apportés au projet de Contrat de Redynamisation de Site de Défense. Ceux-ci portent sur le calendrier et l'ampleur précise des emplois publics transférés, le projet de création d'un pôle de recherche et de formation vétérinaire, l'accueil, dans ce cadre, de nouveaux emplois publics sur l'agglomération et les modalités de prise en charge de la dépollution des emprises militaires libérées (documents ci-annexés),

Au regard de ces dernières précisions, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à finaliser la mise au point du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz et à signer ledit document,

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** les termes du CRSD et de son programme d'accompagnement (ci-annexés) traduisant les mesures et financements déployés par l'Etat, et les autres signataires pour la mise en œuvre dudit contrat,
- **DE DEMANDER** expressément que plusieurs amendements soient apportés au projet de Contrat de Redynamisation de Site de Défense, tels que figurant dans les documents annexés à la présente et qui ont été adoptés par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 14 juin 2010,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de participer aux travaux liés à la révision à mi-parcours du CPER afin de défendre un redéploiement de crédits en faveur des territoires lorrains touchés par les restructurations militaires, et notamment pour Metz et son agglomération à hauteur de 3 millions € minimum,
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Lorraine ou du Département de la Moselle, les subventions complémentaires aux crédits dédiés du CRSD auxquelles la Ville de Metz peut prétendre pour les projets dont elle a la maîtrise d'ouvrage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à finaliser la rédaction du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz, à signer ledit document et tout autre document contractuel s'y rapportant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**Interventions de :** Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. ANTOINE Christian, Mme BORI Danielle, M. ALDRIN Jérémy, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 37 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

**Voix contre :** ./.

**Abstentions :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote :** 4 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme MERTZ Claire, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien.

## **DCM N°10-07-06 : Plan Velo :**

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que dans un contexte environnemental, économique et social en pleine évolution, le vélo, par son efficacité manifeste sur les petits trajets urbains, sera un moyen incontournable de se déplacer dans la ville de demain.

La Ville de Metz s'inscrit donc activement dans une démarche d'écomobilité pour préparer cet avenir proche en favorisant l'usage du vélo pour le plus grand nombre.

Dans ce cadre, le plan vélo formalise les objectifs, la méthode et les moyens de la politique de développement du vélo urbain.

### **Les objectifs**

L'objectif est de rendre « cyclables » toutes les voiries d'ici 2020 et de développer une offre de service complète et intermodale.

Le nombre de déplacements à vélo sera multiplié par 5 pour atteindre une part modale de 10% de déplacements pour le centre ville.

### **La stratégie**

Le développement du vélo ne se résume pas simplement au développement d'un réseau cyclable. Il repose sur trois piliers indispensables à son succès :

1. La création d'infrastructures : réseau et stationnement
2. Le déploiement d'une offre de services : location et gardiennage
3. L'appropriation d'une culture du vélo : promotion et pédagogie

Le plan vélo est composé d'un schéma directeur cyclable et d'un plan d'actions.

### **Le plan d'actions**

Le plan d'actions regroupe tous les axes de travail en faveur du développement du vélo sous forme d'actions prioritaires et organisées selon les trois piliers (le plan d'actions est joint en annexe).

La question de création d'équipements cyclables, de leur niveau d'entretien et d'adaptabilité est traitée.

Des actions traitant de tous les aspects du stationnement seront mises en œuvre : dans les pôles d'échanges comme la gare, sur le domaine public, les grands équipements et à destination des riverains.

Des actions de promotion, de pédagogie ou des mesures incitatives permettront de développer la culture du vélo.

Enfin, l'aspect services passera principalement par la création d'un service public de location de vélo longue durée et l'étude sur l'opportunité de déployer un système de vélos libre service (VLS). Les services vélo seront également intégrés aux systèmes d'informations de transport et aux offres tarifaires combinées (bus + vélo ou train + vélo).

### **Le schéma directeur**

Le schéma directeur prévoit de relier les quartiers entre eux et au centre ville par de grandes liaisons en site propre rapides et sécurisées à l'aide de différents types d'aménagements comme :

- Les pistes cyclables
- Les bandes cyclables
- Les voies vertes

Parallèlement, la circulation des vélos dans les quartiers résidentiels sera possible grâce à l'apaisement de la circulation qui permet un meilleur partage de la rue avec :

- L'ouverture au vélo des zones piétonnes et parcs publics
- La création de zones de rencontre,
- Le déploiement des zones 30 et leurs double-sens cyclables

### **Le coût**

La dimension vélo sera prise en compte dans tous les projets et travaux sur la Ville.

La mise en œuvre du plan vélo représente un investissement de l'ordre de 20 millions d'euros qui sera examiné au travers des programmations budgétaires pluriannuelles.

### **Les priorités 2011 à 2013**

Dans la continuité des actions déjà réalisées comme le réseau cyclable de la Grange aux Bois, le passage du Sablon ou encore le stationnement du plateau piétonnier, la première priorité des trois prochaines années sera de développer les infrastructures. Les choix de création d'itinéraires cyclables seront guidés par :

- la suppression des discontinuités et des points noirs comme le pont des Morts, les passages de Plantières et de l'Amphithéâtre...
- le rabattement vers la gare,
- la coordination avec les grands projets comme le Mettis, le passage à niveau de la Patrotte, la place Mazelle et les opérations d'urbanisme...

Le stationnement vélo sera également un axe important avec :

- la création d'un parking sécurisé à la gare de 200 places évolutives
- le doublement de l'offre d'arceaux dans les quartiers (+1000 places)

La location de vélo sera également une des priorités avec :

- la refonte du service public de location moyenne et longue durée,
- l'étude de l'opportunité de création d'un service de vélo libre service.

Enfin, il est également indispensable d'expliquer les avantages de l'usage du vélo et d'apprendre aux futurs utilisateurs, au travers d'une école du vélo, d'en faire bon usage dans le respect des autres utilisateurs du domaine public.

Le plan vélo sera présenté au public lors de la semaine la mobilité. Un plan du réseau cyclable sera édité à cette occasion.

Le plan vélo fera également l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à un bilan annuel.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VALIDER** le plan vélo constitué du schéma directeur et du plan d'actions et de poursuivre la démarche engagée.

**Interventions de :** Mme NICOLAS Martine, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 Mme MERTZ Claire, Mme SALLUSTI Patricia.

---

**DCM N°10-07-07 : Mise en œuvre du projet Mettis rue de la Garde et Moyen Pont – Approbation des principes du contenu du préprogramme :**

M. TRON, Rapporteur, expose que le trajet de METTIS en centre-ville nécessite la requalification et l'adaptation de certains espaces publics majeurs et entraîne des modifications d'usage notamment en matière de circulation automobile.

Afin de faciliter la coordination des aménagements, Metz-Métropole a confié en maîtrise d'ouvrage partagée à la Ville de Metz le soin de réaliser les travaux de mise en œuvre du projet METTIS sur le trajet intégrant en particulier la rue de la Garde, et le Moyen Pont.

Par délibération en date du 29 avril 2010 le Conseil Municipal s'était prononcé notamment sur le principe d'engager les travaux d'infrastructures particuliers sur la rue de la Garde et le Moyen Pont pour un montant estimé à 6 M€ TTC (pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole à hauteur de 4.212.551 M€ TTC). De plus, il avait été acté le principe de mener à bien une procédure de conception-réalisation, compte tenu de la complexité de l'opération et de la nécessité d'associer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

Pour engager cette procédure début juillet, les éléments essentiels du programme à venir doivent être approuvés par le Conseil Municipal. Ces éléments ont été intégrés dans un document appelé « pré-programme » joint en annexe.

En effet, les études menées par le maître d'œuvre choisi par Metz Métropole et l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville chargé de l'aider dans la phase de passation du marché de conception-réalisation permettent aujourd'hui de disposer d'informations plus détaillées nécessaires au lancement de la consultation constituant les principes qui serviront de base à l'élaboration du programme de l'opération.

Il convient de se prononcer sur ces principes afin de permettre le lancement de la procédure de conception-réalisation dont l'avis de presse partira dans les premiers jours de juillet.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** les principes contenus dans le pré-programme définissant l'étendue des besoins et destinés à être repris lors du lancement de la procédure de conception-réalisation,
- **DE CONFIRMER** que la procédure de conception-réalisation menée par voie d'appel d'offres restreint pour permettre le choix du futur titulaire du marché est la procédure la plus adéquate,
- **DE LIMITER** à cinq le nombre de candidats admis à participer à la consultation en phase remise des offres,
- **D'ATTRIBUER** une prime de 30 000 € TTC à chaque concurrent,
- **DE PRECISER** que les crédits d'études et de lancement du concours conception-réalisation sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de :** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine. LEKADIR Hacène, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie.

**Voix contre :** ./.

**Abstentions :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absente au moment du vote : 1 Mme PISTER Raphaëlle.**

---

**DCM N°10-07-08 : Aménagement de la Place de la République – Travaux complémentaires :**

M. TRON, Rapporteur, expose que par délibérations des 28 septembre 2006 et 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a confié à l'Agence DUBUS - RICHEZ le projet d'aménagement et de requalification de la place de la République pour un coût estimé à 22 176 000 € TTC.

En 2008, la Municipalité demandait à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'adapter ce projet afin de prendre en compte :

- d'une part, le futur transport en commun METTIS porté par METZ-METROPOLE : ainsi, le tracé et le gabarit des voies ont été modifiés et la circulation des véhicules automobiles en accès au parking République ou en transit a été reportée sur le boulevard Poincaré,
- d'autre part, des compléments d'aménagement sur l'ensemble de la place, destinés à accueillir tout type d'animation (modification des niveaux altimétriques, renforcement de structures, réseaux).

Ces adaptations, présentées au Conseil Municipal du 26 mars 2009, se traduisent par des travaux supplémentaires, en grande partie liés aux contraintes archéologiques du périmètre concerné, qui se montent à un total de 1,6 M€ et dont le détail est le suivant :

- maîtrise d'œuvre nécessaire à l'adaptation du projet	310 000 €
- fouilles archéologiques à l'emplacement de la trémie	491 000 €
- fondations spéciales sous la trémie suite à la découverte d'anciennes fortifications	266 000 €
- adaptation du projet (voies, trémies, cœur de place)	383 000 €
- actualisation des marchés de travaux suite au décalage de mise en œuvre	150 000 €

Le montant global de cette opération s'établit ainsi à 23 776 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux,
- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget d'investissement en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants ou marchés complémentaires nécessaires sur les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre en cours.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de ces travaux supplémentaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les avenants ou marchés complémentaires nécessaires sur les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre en cours et tous documents contractuels se rapportant à cette opération,



- **DE RENVOYER** à une prochaine commission d'appels d'offres les avenants ou marchés complémentaires nécessaires, conformément au Code des Marchés Publics,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 6 Mme PISTER Raphaëlle, M. ALDRIN Jérémy, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme DUPONT Laure, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse.**

**DCM N°10-07-09 : Aménagement de la Place Mazelle et de ses abords – Attribution :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 29 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours restreint en vue de l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords.

Le montant total de l'opération est évalué à 6 millions d'euros TTC, dont 5 023 000 euros TTC de travaux.

Une procédure d'appel public à candidature a été lancée en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, à l'issue de la phase de sélection des candidatures, un premier jury s'est tenu le 10 février 2010 et a dressé la liste des 4 équipes de maîtrise d'œuvre qui ont été invitées à participer à ce concours sur les 29 dossiers reçus :

- L'équipe constituée comme suit : Atelier Ruelle Architecture – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : Florence Mercier Paysagiste – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : Cabinet Antoine Garcia-Diaz – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : Gauthier et Conquet - mandataire

L'ensemble des candidats admis à concourir a remis une offre anonyme dans le temps imparti, à l'échéance du 23 avril 2010.

La Commission Technique a étudié ces offres, en vue de proposer une analyse comparative à l'attention des membres du jury de sélection du lauréat, qui s'est tenu le 28 mai dernier. A cette occasion, le jury a présenté un avis motivé concernant chacune des propositions et a procédé à un classement des offres :

Equipe classée 1ère : Florence Mercier Paysagiste (recueil des documents graphiques en annexe)

Equipe classée 2nde : Cabinet Antoine Garcia-Diaz

Equipe classée 3ème : Atelier Ruelle Architecture

Equipe classée 4ème : Gauthier et Conquet

En effet, les membres du jury ont apprécié la continuité de traitement de la place, ainsi que la sobriété des matériaux dans le projet de Florence Mercier paysagiste, qui facilite la lisibilité de l'espace et la maintenance des lieux, tout en permettant l'animation de cet espace sur le parvis de 3 000 m<sup>2</sup>.

La place est destinée à accueillir bassins d'eau, îlots plantés, espaces de détente et de loisirs, alors que le dessin des voies au carrefour de la place Mazelle est recomposé en vue d'intégrer le boulevard Maginot au quartier. Les remparts le long de la Seille sont alors l'occasion de concevoir une véritable promenade ouverte sur la Porte des Allemands.

Cet aménagement accorde une place majeure aux cheminements doux en vue d'une intégration facilitée au site environnant.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords à l'équipe constituée des cotraitants suivants :
  - Florence Mercier Paysagiste, paysagiste, mandataire du groupement
  - GA Architecture, architecte
  - IOSIS Grand Est, Bureau d'études VRD
  - PTV France, Bureau d'études Transports / Circulations
- **D'ACCEPTER** le taux d'honoraires de 10% proposé par l'équipe, pour un montant estimé à 502 300 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que tous les documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués,
- **D'APPROUVER** le versement d'une prime de 25 000 € TTC aux quatre équipes ayant déposé un projet, ce montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre finalement choisie,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution desdits travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à la fois aux contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux, et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

**Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ANTOINE Christian, M. THIL Patrick, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 2 Mme PISTER Raphaëlle, M. ALDRIN Jérémy.**

**DCM N°10-07-10 : Requalification urbaine du site des anciens ateliers municipaux sis rue Charles Le Payen – Travaux de voirie et viabilisation de la rue Charles Le Payen et de la rue Chabot Didon. – Cession de terrains :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la requalification urbaine du site des anciens ateliers municipaux et du service de la propreté sis rue Charles Le Payen a pour objectif de proposer une nouvelle offre d'habitat dans le contexte d'une demande toujours soutenue en terrains constructibles et suivant les évolutions démographiques observées sur la commune.

L'étude urbaine réalisée par Alain CARDON en 2008/2009 dans le cadre des études préalables a montré que le site, au regard de sa localisation et des évolutions urbaines au sud de la ville, dispose des conditions pour y développer un programme d'habitat de 200 logements environ d'une surface hors œuvre nette (SHON) prévisionnelle maximale de 20 000 m<sup>2</sup>.

Il convient à ce stade d'engager deux démarches concomitantes :

- Viabilisation du site
- Commercialisation d'un premier terrain.

## 1. Viabilisation

La Ville qui doit assurer la desserte du site, est amenée à conforter certains réseaux (adduction d'eau potable, d'eau usée, réseau électrique).

Les accès actuels en impasse au droit du site des rues Charles Le Payen, Chabot Didon, insuffisants pour la distribution du site, sont à structurer.

La rue Charles Le Payen sera ainsi prolongée vers la rue Chabot Didon au droit du parking actuel.

L'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers de viabilisation en limite de site est estimé à 600 000 € TTC.

## 2. Commercialisation

Le site, qui sera libéré en partie sud dans le courant du 4ème trimestre 2010, peut recevoir une opération d'habitat comprenant des logements sociaux, (concourant à la reconstitution de l'offre du GPV conformément aux engagements pris avec l'ANRU) et des logements en accession.

L'urbanisation sera réalisée suivant un plan de composition tenant compte des contraintes de sol mises en évidence dans les études préalables.

Le programme prévoit de réaliser environ 80 logements sur la partie sud du site (lot B1 d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, sans le lot de la maison existante), dont une quarantaine de logements sociaux locatifs par METZ HABITAT TERRITOIRE.

Afin de réaliser l'opération, METZ HABITAT TERRITOIRE a souhaité s'associer, en particulier pour répondre à la nécessité d'un aménagement global, à un opérateur privé (SAS NACARAT) en mesure de conclure une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec le bailleur social et la réalisation des logements en accession.

Il est donc proposé de procéder à une cession à la SAS NACARAT d'un terrain d'une surface approximative de 6 500 m<sup>2</sup>, sur la base d'un prix fixé à 180 € HT le m<sup>2</sup> de SHON conformément à l'évaluation du Service France Domaine, les voiries et réseaux internes du tènement restant à la charge du preneur.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

### **TRAVAUX DE VOIRIE ET VIABILISATION RUE CHARLES LE PAYEN – RUE CHABOT DIDON - RUE HINZELIN**

- **D'APPROUVER** le programme de travaux pour un montant estimé à 600 000 € TTC portant notamment sur le bouclage entre les rues Chabot Didon-Charles le Payen-Hinzelin le long du site et la confortation des réseaux divers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les procédures de passation des marchés adéquates, à signer les marchés et leurs avenants éventuels,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouverts en vue de la réalisation de l'opération susvisée,
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner les attributaires des marchés correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants du budget annexe des zones.

### **CESSION DE TERRAINS A LA SAS NACARAT**

- **DE CEDER** à la SAS NACARAT – 2, rue Augustin Fresnel – 57082 METZ CEDEX 01 ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, une emprise foncière d'environ 6 500 m<sup>2</sup> (lot B 1) - sans le lot de la maison existante – à distraire des terrains communaux cadastrés sous :

#### **BAN DU SABLON**

Section SC – n° 153 – 590 m<sup>2</sup>  
 Section SC – n° 154 – 92 m<sup>2</sup>  
 Section SC – n° 155 – 23701 m<sup>2</sup>  
 Section SC – n° 66 – 682 m<sup>2</sup>

dans la perspective d'une opération d'habitat comprenant des logements sociaux locatifs et des logements en accession,

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente prévoyant le paiement au comptant à la signature de l'acte de vente et permettant à la SAS NACARAT d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet,
- **DE REALISER** cette transaction foncière, sur la base d'un prix fixé à 180 € HT le m<sup>2</sup> de SHON, les voiries et réseaux internes du tènement étant à la charge du preneur,
- **DE CONSTITUER** une servitude de passage (véhicules – réseaux..) sur une voie interne à réaliser par le preneur au profit du lot B2 enclavé correspondant à une superficie d'environ 6 220 m<sup>2</sup> à distraire des parcelles section SC n° 153 et 155,

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette au budget annexe des zones,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme KAUCIC Isabelle.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2).**

**Voix contre :**

**Abstentions : 2 M. LEBEAU Emmanuel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.**

**Absents au moment du vote : 2 Mme PISTER Raphaëlle, Mme NICOLAS Martine.**

**DCM N°10-07-11 : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Avenant au traité de concession d'aménagement concernant la rémunération de la SAREMM :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose que par Convention d'aménagement en date du 20 décembre 2004, la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Par avenant n° 1 du 21 avril 2006, Metz Métropole s'est substituée à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations résultant de la CPA et est de ce fait le maître d'ouvrage de cette opération.

En application des dispositions de cette convention et en particulier l'article 21-8, la rémunération de la SAREMM est prélevée de manière forfaitaire, sur la base de la rémunération globale prévisionnelle, pour une période de 5 ans.

L'échéance de cette première période étant intervenue au 23 décembre 2009, il convient de procéder à la détermination de cette rémunération pour une nouvelle période quinquennale, en tenant compte :

- De la rémunération prévisionnelle globale telle qu'elle ressort du bilan financier établi le 4 septembre 2009, soit 8 743 789 € (hors forfait de clôture),
- Du montant déjà facturé sur la période 2004-2009, à savoir 2 956 885 € représentant un montant annuel de 591 377 €,
- De l'évolution de l'opération,
- Et du montant prévisionnel restant à percevoir, estimé à 5 786 904 € jusqu'en 2019, terme de la convention de concession).

Il est proposé de fixer, pour la nouvelle période quinquennale 2010-2015, un montant forfaitaire annuel de 507 560 €, montant intégrant les frais de gestion administrative, juridique, comptable et fiscale.

Le montant contractuel global de la rémunération due au concessionnaire est inchangé.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE FIXER** et de verser à la SAREMM, pour la nouvelle période quinquennale 2010-2015, un montant forfaitaire annuel de 507 560 €, montant intégrant les frais de gestion administrative, juridique, comptable et fiscal,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 ainsi que tout document concernant ce dossier.

**Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 52 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Ne prend pas part au vote : 2 M. LIOGER Richard (x2).**

**Absente au moment du vote : 1 Mme PISTER Raphaëlle.**

## **DCM N°10-07-12 : Acquisitions des terrains appartenant à la SA HLM LOGIEST dans la ZAC des Coteaux de la Seille – Paiement échelonné – Pacte de préférence :**

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que la SA HLM LOGIEST est propriétaire de plusieurs terrains au sein de la ZAC des Coteaux de la Seille dont la surface globale de 17 ha 01 a 92 ca représente approximativement 52 % de l'emprise de cette zone.

Lorsqu'en 2005, la Ville a souhaité engager une opération d'aménagement sur ce site, un travail partenarial a été mis en place avec LOGIEST, dans l'optique de développer une opération globale et cohérente en évitant ainsi une parcellisation des actions.

Pour atteindre cet objectif, il apparaît qu'une maîtrise foncière totale par le maître d'ouvrage, à savoir la Ville, est nécessaire.

Ainsi, au cours de sa séance du 31 janvier 2008, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz-Queuleu qui a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2008-DEDD/3 - 169 du 14 octobre 2008.

Dans le cadre du partenariat qui s'est poursuivi, des études préalables à aujourd'hui, il est proposé que la Ville de Metz signe un pacte de préférence offrant à la SA HLM LOGIEST une option pour la réalisation de programmes totalisant 200 logements (sur un total de 1 600 logements prévus) sur l'ensemble de l'opération. Etant entendu que ces programmes devront présenter une diversité de produits et respecter les qualités architecturales et environnementales souhaitées. Le prix de cession des charges foncières à LOGIEST sera le même que pour les autres opérateurs.

En contrepartie et afin d'éviter d'alourdir la trésorerie de l'opération, le paiement du montant de cette transaction, soit 2 621 956,80 €, sera étalé dans le temps, à raison de 1/3 de cette valeur foncière dans le mois suivant la signature de l'acte de vente et le solde du montant échelonné sur 5 ans en parts égales et ce, sans actualisation du prix.

Il est à noter que la commercialisation de l'opération sera également ouverte aux autres bailleurs sociaux.

Il est donc proposé de signer le pacte de préférence ci-joint avec la SA HLM LOGIEST et de verser le montant dû suivant l'échéancier précité.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** les terrains d'une superficie de 17 ha 01 a 92 ca appartenant à la SA HLM LOGIEST à l'intérieur du périmètre de la ZAC des Coteaux de la Seille, de verser le montant correspondant, soit 2 621 956,80€ à raison de 1/3 (873 985,60 €) dans le mois suivant la signature de l'acte de vente et le solde du montant, soit 1 747 971,20 € échelonné sur 5 ans en parts égales (349 594,24 €), sans actualisation du prix et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le pacte de préférence ci-joint offrant à la SA HLM LOGIEST une option pour la réalisation des programmes totalisant 200 logements environ sur l'ensemble de l'opération, ces programmes devant présenter une diversité de produits et respecter les qualités architecturales et



environnementales souhaitées, à signer tous documents et à régler tous les détails de l'opération.

**Intervention de : M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 4 Mme PISTER Raphaëlle, M. KOENIG Sébastien, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCUDERI Thomas.**

---

**DCM N°10-07-13 : Cession à Metz Métropole de terrains communaux situés dans la ZAC du Parc du Technopôle :**

M. le Maire, Rapporteur, expose que dans le cadre de la création de la ZAC du Parc du Technopôle et plus particulièrement de l'implantation de la Société DAVIGEL sur ce site, Metz-Métropole, aménageur de la zone, souhaite acquérir deux terrains d'une superficie de 12 ha 32 a 93 ca dont la Ville de Metz est propriétaire à l'intérieur du périmètre de cette zone.

Le groupe DAVIGEL, concepteur, producteur et vendeur de produits frais, surgelés et crèmes glacées destinés au marché de la restauration hors foyer, dispose actuellement d'une base logistique sur Metz - Deux Fontaines et emploie 59 salariés.

La nouvelle construction, envisagée au terme du premier trimestre 2011, d'une superficie de 7 000 m<sup>2</sup> extensible à 12 000 m<sup>2</sup>, permettrait de créer un entrepôt régional couvrant la Région Est (Alsace, Lorraine, Bourgogne).

Ce projet est créateur de 91 emplois à trois ans, portant l'effectif du site messin à 150 salariés à terme.

Afin de permettre une réalisation rapide, condition de cette implantation, il était nécessaire d'instruire et de délivrer le permis de construire le plus rapidement possible, en parallèle de la procédure foncière.

A cette fin, la Ville a modifié le PLU (modification n° 2 approuvée au Conseil du 29 avril 2010), en particulier en classant les terrains d'assiette en zone 1AU (ouverture à l'urbanisation), ceux-ci étant préalablement classés en zone 2 AU.

La modification du zonage a entraîné mécaniquement dans l'estimation de France Domaine, une valorisation supérieure du terrain (25 €/m<sup>2</sup> au lieu de 12 €/m<sup>2</sup>).

Pour la mise en œuvre de cette opération, aucun investissement de la Ville n'a été réalisé, ni ne sera sollicité, Metz Métropole prenant à sa charge l'équipement et la desserte de la parcelle.

Afin de ne pas pénaliser l'opération globale d'aménagement de la ZAC du Parc du Technopôle qui, in fine, prend à sa charge l'ensemble de l'aménagement et des équipements publics au sens du Code de l'Urbanisme, il est proposé de vendre la totalité du foncier à Metz Métropole sur la base de l'estimation de France Domaine en zone 2AU, soit 12 €/m<sup>2</sup> de terrain HT.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CEDER** à Metz Métropole – Harmony Park – 11, boulevard de la Solidarité à Metz les terrains communaux situés dans la ZAC du Parc du Technopole et cadastrés sous:

**BAN DE BORN Y**

Section CI – n° 17 – 28 a 21 ca

Section CI – n° 23 – 12 ha 04 a 72 ca

dans le cadre de l'implantation de la SA DAVIGEL ;

- **DE REALISER** cette opération foncière sur la base de l'évaluation du Service France Domaine pour la zone 2 AU 13; soit 12 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total estimé à 1 479 516 € HT ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette au budget de l'exercice en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de : M. KHALIFE Khalifé, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme KNECHT Huguette, Mme

**RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 8 Mme PISTER Raphaëlle, M. KOENIG Sébastien, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCUDERI Thomas, M. THIL Patrick (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. DARBOIS René.**

---

**DCM N°10-07-14 : Cession de terrains communaux dans la ZAC des Hauts de Queuleu :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC des Hauts de Queuleu et de reprendre en régie à compter du 1er janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder :

- à la Société ACTIS IMMEUBLES, dans le cadre du développement d'activités tertiaires, de bureaux et de services, un terrain d'environ 2 567 m<sup>2</sup> au prix de 46 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant approximatif de 141 226,07 € TTC.
- au Centre Hospitalier de Jury, dans la perspective de la création d'un établissement de santé en accueil de jour, un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> au prix de 46 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant approximatif de 275 080 € TTC.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ACTIS IMMEUBLES  
DANS LA ZAC DES HAUTS DE QUEULEU**

- **DE CEDER** à la Société ACTIS IMMEUBLES – 42 rue Mazelle – METZ - ou, après accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC des Hauts de Queuleu, une emprise foncière d'environ 2 567 m<sup>2</sup> à distraire des terrains communaux cadastrés sous :

**BAN DE BORNAY**

Section CR – n° 101 – 19 a 38 ca

Section CR – n° 103 – 56 a 29 ca

dans la perspective du développement d'activités tertiaires, de bureaux et de services ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la Société ACTIS IMMEUBLES d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;

- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 46 € HT le m2, soit un montant approximatif de 141 226,07 € TTC, le prix exact, payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente, étant déterminé après arpentage de la parcelle ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette au budget annexe des zones ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU CENTRE HOSPITALIER DE JURY  
DANS LA ZAC DES HAUTS DE QUEULEU**

- **DE CEDER** au Centre Hospitalier de Jury ou, après accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à lui, selon le cahier des charges réglementant la ZAC des Hauts de Queuleu, une emprise foncière d'environ 5 000 m2 à distraire du terrain communal cadastré sous :

**BAN DE BORN**

Section CR – n° 103 – 56 a 29 ca

dans la perspective de la création d'un établissement de santé en accueil de jour ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant au Centre Hospitalier de Jury d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 46 € HT le m2, soit un montant approximatif de 275 080 € TTC, le prix exact, payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente, étant déterminé après arpentage de la parcelle ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette au budget annexe des zones ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. KHALIFE Khalifé.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme KNECHT Huguette, Mme**

**RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.**

**Voix contre :**

**Abstention : 1 M. LEBEAU Emmanuel.**

**Absents au moment du vote : 7 Mme PISTER Raphaëlle, M. KOENIG Sébastien, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCUDERI Thomas, M. THIL Patrick (x2), M. DARBOIS René.**

---

**DCM N°10-07-15 : Acquisition et vente d'une fraction de la Caserne Séré de Rivières afin de permettre la réalisation d'une unité de cogénération biomasse par l'UEM :**

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que l'Usine d'Electricité de Metz (UEM) projette la réalisation d'une unité de cogénération utilisant la biomasse, destinée à la production d'électricité et de chaleur, qui permettra d'alimenter le réseau de chauffage urbain à 60 % en énergies renouvelables.

Située à proximité de l'actuelle centrale de Chambière, la construction de cet équipement est prévue sur une fraction des terrains appartenant actuellement à l'Etat.

Compte tenu de l'intérêt général représenté par ce projet, il est proposé que la Ville de Metz exerce son droit de priorité en acquérant ce terrain, de 2 ha 71 a 72 ca, acquis de l'Armée pour un prix de 170 000 €, et le recède à l'UEM en vue de la réalisation de son unité de cogénération biomasse.

Par ailleurs, les conditions particulières de vente stipulant que certains travaux d'accompagnement permettant la libération et la protection du terrain (dévoisement ou neutralisation de réseaux, réalisation de clôtures), seront pris en charge par l'acquéreur, soient transférées par cette cession à l'UEM.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées :
  - Section 11 - parcelle e/2 de contenance 2 ha 41 a 44 ca
  - Section 11 - parcelle f/2 de contenance 5 a 42 ca
  - Section 11.- parcelle g/1.de contenance 15 a 22 ca
  - Section 09 - parcelle b/3 de contenance 9 a 64 ca
- **DE REALISER** cette acquisition pour un montant de 170 000 € à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **DE CEDER** l'ensemble des parcelles listées en 1 à UEM au prix de 170 000 €, UEM s'engageant à réaliser, à ses frais, les travaux demandés par le Ministère de la Défense,
- **DE CONSTITUER**, à titre gratuit, les servitudes non aedificandi prévues au profit de la Ville de Metz et du Ministère de la Défense,

- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous les documents y afférents.

**Intervention de :** Mme NICOLAS, M. ANTOINE Christian, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 29 M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène.

**Voix contre :** ./.

**Abstentions :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Ne prennent pas part au vote :** 5 M. le Maire, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. TRON Jacques, M. DARBOIS René, M. PLANCHETTE Daniel.

**Absents au moment du vote :** 7 Mme PISTER Raphaëlle, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. FONTE Antoine (x2), M. MARECHAL Jacques.

**DCM N°10-07-16 : Acquisition d'un terrain appartenant à l'EPFLorraine, boulevard de la Solidarité à Borny :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que L'EPFLorraine a acheté en 1985, à la demande de la Ville de Metz, une emprise foncière de 4 ha 96 a 99 ca dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a été affecté en usage provisoire à l'accueil des gens du voyage, et a été fermé à la fin de l'année 2009 à la réception de la seconde aire de l'Avenue de Blida.

Situé dans une zone d'activité économique, il est actuellement disponible et pourra donc être mis en vente prochainement.

Aussi, il est proposé de racheter ce bien à l'EPFLorraine au prix de revient de 559 071,17 € pour une opération de lotissement d'activités et de commerces.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-à-MOUSSON le terrain situé boulevard de la Solidarité à Borny et cadastré sous :

**BAN DE BORNY**

Section BV – n° 68 – 4 ha 96 a 99 ca

- **DE REALISER** cette opération immobilière pour le prix global de 559 071,17 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 8 Mme PISTER Raphaëlle, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. FONTE Antoine (x2), M. MARECHAL Jacques, HEULLUY Bernard.

---

## **DCM N°10-07-17 : Cession de 2 emprises foncières communales situées à Magny :**

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que la Ville de Metz est propriétaire de deux emprises foncières d'une surface approximative de 99 m<sup>2</sup> et de 111 m<sup>2</sup>, situées entre la rue des Roseaux et le ruisseau Saint Pierre à Metz-Magny.

Dans la mesure où celles-ci ne présentent pas d'intérêt pour la Ville de Metz, leur cession a été proposée aux deux propriétaires riverains, qui en sont déjà locataires, et qui ont accepté de les acquérir sur la base de 17 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'évaluation du Service France Domaine de la Moselle.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

#### **MOTION 1 - CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE COMMUNALE SITUEE RUE DES ROSEAUX A METZ-MAGNY**

- **DE CEDER** à Monsieur et Madame Claude RAGULSKY une emprise foncière d'une surface approximative de 99 m<sup>2</sup> à distraire du terrain communal cadastré sous :

##### **BAN DE MAGNY**

Section MD - n° 494 – 30 a 63 ca

- **DE REALISER** cette opération au prix approximatif de 1 683 €, le montant exact sera déterminé après arpentage du terrain ;
- **DE PRENDRE** les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

#### **MOTION 2 - CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE COMMUNALE SITUÉE RUE DES ROSEAUX A METZ-MAGNY**

- **DE CEDER** à Monsieur et Madame Jean-Michel SABLON une emprise foncière d'une surface approximative de 111 m<sup>2</sup> à distraire du terrain communal cadastré sous :

##### **BAN DE MAGNY**

Section MD - n° 494 – 30 a 63 ca

- **DE REALISER** cette opération au prix approximatif de 1 887 €, le montant exact sera déterminé après arpentage du terrain ;
- **DE PRENDRE** les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice en cours ;



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme CARRE-VERDIER Martin, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 8 Mme PISTER Raphaëlle, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. FONTE Antoine (x2), M. MARECHAL Jacques, HEULLUY Bernard.

---

### **DCM N°10-07-18 : Aménagement de la rue des Drapiers :**

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que la Ville de Metz, en partenariat avec Metz Métropole Développement, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les associations représentant les propriétaires et les entreprises des zones, a entrepris une réflexion visant à la redynamisation et à la requalification des zones d'activités anciennes de la ville (Actipôle – Deux Fontaines). Un travail de fond a donc été engagé sur ces secteurs.

Par ailleurs, afin d'assurer l'alimentation électrique du futur CHR, l'URM réalise actuellement des travaux sous la chaussée de la rue des Drapiers dont la réfection du revêtement en enrobés a été prévue au programme d'entretien de voirie 2010.

Or compte tenu de l'état très dégradé de l'ensemble de cette voie (chaussée et trottoirs), et dans l'esprit de la revalorisation de la zone de l'Actipôle, il est proposé un réaménagement complet visant à améliorer l'aspect général de cette rue supportant un important trafic.

Il est donc prévu :

- d'équiper le carrefour entre les rues des Feivres et des Drapiers de feux tricolores
- de traiter en totalité l'emprise de la rue des Drapiers dans son tronçon compris entre le giratoire Solidarité et la rue des Selliers.

Les travaux consisteront :

- à réaliser un trottoir respectant les normes PMR et à élargir les espaces verts existant le long de la chaussée, tout en les replantant de bandes séquencées de végétaux fleuris ou persistants,
- à rompre la linéarité de la rue de manière à sécuriser les traversées piétonnes, notamment au droit des carrefours. Des îlots centraux seront construits et les voies seront légèrement désaxées,
- à mettre en œuvre de nouveaux revêtements et à rénover l'éclairage public.

L'opération est estimée à 675 000 € TTC financés pour 175 000 € au programme d'entretien de voirie et pour 500 000 € sur le crédit prévu pour l'amélioration des zones d'activités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à engager les procédures de consultations, conformément au Code des Marchés Publics,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Drapiers dans le tronçon compris entre le giratoire Solidarité et la rue des Selliers, ainsi que du carrefour entre les rues des Feivres et des Drapiers, pour un montant estimé à 675 000 € TTC,
- **DE RECOURIR**, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur concernant la procédure de marché public en vue de la réalisation de l'opération susvisée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 6 Mme PISTER Raphaëlle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. FONTE Antoine (x2), M. MARECHAL Jacques, HEULLUY Bernard.

---

**DCM N°10-07-19 : Metz-Plage 2010 – Acceptation de participation financière et de prestations en nature de partenaires privés :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que la troisième édition de Metz Plage aura lieu du 22 juillet au 22 août 2010 au plan d'eau.

En deux ans à peine, Metz Plage est devenu un événement phare de l'été à Metz et un véritable succès populaire.

Pour cette nouvelle édition, l'ambition est grande puisque 20 000 m<sup>2</sup> seront investis sur le plan d'eau pendant un mois avec une amplitude horaire journalière plus importante (11h à 20h).

Le concept de Metz plage a évolué vers un espace ouvert sur la ville avec un accès toujours gratuit.

De très nombreuses animations sont programmées tout au long de ce mois. Des manifestations ponctuelles viendront animer certaines soirées.

L'ensemble des services municipaux a été mobilisé pour mener à bien cette opération et proposer aux messins une version 2010 qui réponde à leurs attentes. Une synergie entre tous les dispositifs d'animation sera mise en place pour rendre la ville attractive et offrir à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances un programme d'activités sportives et culturelles très complet et varié.

Un budget de 270 000€ a été réservé pour cette opération. Devant l'ampleur de cet événement la ville a décidé de mettre en œuvre une démarche de recherche de partenaires privés.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons et prestations en nature.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, une buvette sera exploitée par l'Association des commerçants de la place de Chambre. Compte tenu des contraintes liées à la nature même de l'opération (fréquentation liée aux aléas de la météo, pratique de tarifs très accessibles, horaires ...), il est proposé de fixer le tarif de la concession à 1000€ pour la durée de l'événement.

L'exploitant du parking souterrain ARSENAL propose de pratiquer un tarif spécifique pour les usagers qui fréquenteront METZ PLAGES qui serait fixé à 2 € quelle que soit la durée du stationnement. Cette démarche donnerait en l'occurrence la possibilité de venir à METZ PLAGES et de profiter également des attraits de la ville.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**ACCEPTATION DE PARTICIPATIONS DE PARTENAIRES PRIVÉS  
ET FIXATION DE TARIFS**

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposés ci-après :
  - UEM..... 10 000 €
  - SNC Les Arènes..... 10 000 €
  - TCRM ..... 5 000 €
  - La POSTE ..... 1 000 €
  - Ville de Longeville-lès-Metz ..... 1 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGES 2010,
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour l'installation de la buvette avec terrasse à 1000€ pour la durée de METZ PLAGES,
- **D'INSCRIRE** les recettes au budget de l'exercice en cours.

**MISE EN PLACE D'UN TARIF SPECIFIQUE AU PARKING REPUBLIQUE**

- **D'ACCEPTER** le principe de la mise en œuvre d'un tarif unique de 2,00 € TTC pour les usagers du parking République (parkings Arsenal et Esplanade) qui participeront aux animations organisées dans le cadre de Metz-Plage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants pour chaque contrat concerné ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 4 Mme PISTER Raphaëlle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, M. HEULLUY Bernard.

---

#### **DCM N°10-07-20 : OPEN de Moselle :**

Mme RIBLET, Rapporteur, expose que 2010 sera la 8ème édition de l'OPEN de Moselle de tennis qui se déroulera du 18 au 26 septembre 2010 aux Arènes et constitue l'événement le plus important du grand Est.

Par ailleurs, Metz fait ainsi partie des 60 tournois ATP qui existent sur le plan mondial.

Les joueurs qui évoluent sur ce tournoi sont issus des 60 meilleurs joueurs mondiaux et le plateau comporte toujours un joueur dans le Top 10 ainsi que trois joueurs du Top 20.

Depuis sa création en 2003, la ville est le deuxième partenaire de cet événement. Dans le cadre de ce partenariat la Ville met en place chaque année un certain nombre d'actions visant à promouvoir METZ et à proposer notamment aux jeunes messins de pratiquer et découvrir cette discipline.

Il est proposé que la Ville de Metz poursuive son partenariat avec l'Open de Moselle pendant quatre années et maintienne, en 2010, sa participation globale au niveau de celle accordée en 2009, soit un montant de l'ordre de 335 000 €, achat de prestations et valorisation des aides logistiques comprises. La participation en nature pour les années ultérieures sera déterminée au vu des besoins de l'organisation, liés notamment à l'implantation qui sera retenue pour la manifestation.

L'Open de Moselle a été racheté en 2010 par la Société par Actions Simplifiées « Open de Moselle » constituée d'acteurs économiques locaux et présidée par Fabrice SANTORO.

La SAS est chargée par l'Association des Tennismen Professionnels (A.T.P.) d'organiser en 2010 l'Open de Moselle. Cette Société détient le droit exclusif d'organiser ce tournoi à Metz dans le cadre du circuit international.

L'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics prévoit des cas dans lesquels il peut être passé exceptionnellement des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence lorsqu'un seul opérateur économique est en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Le recours à cette procédure doit pouvoir être justifié par des besoins répondant à des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Un contrat définit les obligations des deux parties.

Il est proposé par conséquent de passer, pour l'exécution de cette prestation, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour un montant à 190 000 euros.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RECOURIR**, pour ces raisons, et dans la mesure où un seul prestataire détient des droits exclusifs et est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour le marché cité ci-dessus ;
- **DE DEFERER** à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur les négociations nécessaires à l'établissement des offres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en œuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme

**ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 3 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. HEULLUY Bernard, Mme FRITSCH-RENARD Anne.**

---

**DCM N°10-07-21 : Attribution d'une subvention à l'Association Football Club de METZ :**

M. TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis 2003 notamment aux actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association FC Metz, la Ville de Metz a accepté de verser, en janvier 2010, une avance de 200 000€ à l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association et en prévision de la préparation de la prochaine saison, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser le solde de la subvention soit un montant de 700 000 euros au titre de la saison sportive 2010/2011.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, au transport des équipes dans le cadre des compétitions régionales et nationales, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Elle permettra par ailleurs de soutenir financièrement les actions d'animation mises en place par l'Association.

Il convient de noter les bons résultats obtenus par le centre de formation pour les équipes U15 – U17. L'équipe U19, quant à elle, a remporté la coupe Gambardella qui s'est jouée en lever de rideau de la finale de la coupe de France.

Il vous est proposé par ailleurs, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention qui est intervenue entre la Ville de Metz et l'Association pour définir les conditions d'octroi de la subvention conformément à l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et aux décrets pris pour son application.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER**, en complément de l'avance de 200 000€, une subvention de 700 000 euros à l'Association Football Club de Metz au titre de la participation financière de la ville pour la saison sportive 2010/2011,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

---

### **DCM N°10-07-22 : Attribution de subventions à diverses associations sportives :**

M. LEBLAN, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien que la Ville de Metz apporte aux associations sportives, la Commission des Sports réunie le 1er juin dernier propose de verser aux clubs sportifs des subventions de fonctionnement pour un montant total de 146 800 €. Ces subventions concernent notamment l'Association Metz Handball, pour sa participation à la Coupe d'Europe 2010 (100 000 €) et 40 000 € de subvention complémentaire pour le fonctionnement de la section masculine, Metz Judo qui a vu 14 de ses membres sélectionnés pour les Championnats de France UFOLEP à Vaulx en Velin et enfin Athlétisme Metz Métropole pour la création d'une école de Marathon permettant à tous les publics, licenciés ou non, de s'entraîner en vue du Marathon de Metz qui aura lieu le 17 octobre prochain.

Dans le cadre des manifestations sportives, la Commission propose également d'attribuer des subventions pour un montant de 4 500 € comprenant notamment une aide au Comité Départemental Olympique et Sportif qui organise les 25 et 26 septembre 2010 le traditionnel week end Sport en Famille avec cette année une attention toute particulière pour le village sport et bien-être dédié aux séniors.

Par ailleurs, la Commission est favorable à l'attribution d'une subvention d'équipement de 3 000 € à la Renaissance Sportive de Magny afin de financer l'acquisition de deux véhicules nécessaires au club dans le cadre des déplacements effectués par les équipes qui évoluent toutes au plus haut niveau régional.



**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour montant total de 154 300 € :

**Subventions de fonctionnement**

Metz Handball (participation à la Coupe d'Europe 2010)	100 000 €
(section masculine)	40 000 €
Athlétisme Metz Métropole	6 000 €
Metz Judo	800 €

**Subventions pour manifestations**

Renaissance Sportive de Magny (tournoi international jeunes – 22 au 24 mai 2010)	1 000 €
Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle (Week-end Sport en Famille – 25 et 26 septembre 2010)	3 500 €

**Subvention d'équipement**

Renaissance Sportive de Magny (Acquisition de deux véhicules)	3 000 €
--	---------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote : 5 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2).**

---

**DCM N°10-07-23 : Animation Estivale 2010 – Attribution de subventions à diverses associations sportives et culturelles :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'animation estivale 2010, le Conseil Municipal du 27 mai dernier a décidé d'attribuer un financement de 198 836 € réparti entre les activités sportives pour un montant de 143 110 € et les activités culturelles pour un montant de 55 726 €.

D'autres projets viennent compléter le programme d'animation avec notamment des activités nouvelles telles le hockey sur glace, le cirque ou encore une création artistique sur le thème du cycle de l'eau, pour lesquels un complément de financement de 38 500 € est sollicité.

Ainsi, le budget global de l'opération s'élève à 237 336 € répartis entre les activités sportives pour 169 200 € et les activités culturelles pour 68 136 €.

L'édition 2010 a enrichi sa programmation en proposant une gamme étendue d'activités, soit 111 ateliers différents et des semaines découverte sur cinq thématiques (Multisports, Culture, Energies Urbaines, Activités nautiques et de plein air, Sciences et nature) permettant de s'initier à plusieurs activités sur un même site. Des temps forts sont proposés cette année (fête des Energies Urbaines le 31 juillet, soirée publique d'observation du ciel le 13 août en soirée...) pour partager également des moments en famille.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'animation estivale 2010 :

**Activités sportives :** 26 090 €

- Association Metz Lorraine Japon	380 €
- Cometz – Baseball et Soft Ball Club de Metz	1 450 €
- Union Lorraine de Plantières	3 050 €
- Boxing Club de Metz	500 €
- Moselle Moto Club	2 700 €
- Hockey Club de Metz	6 500 €
- Sport de Glace de Metz	11 310 €
- Club d'Echecs Fischer	200 €

**Activités culturelles :** 12 410 €

- Société d'Astronomie de Metz M 57	1 200 €
- Alliance 100	1 500 €
- La Lucarne	2 100 €
- MJC Quatre Bornes	1 100 €
- Cantus Firmus	4 010 €
- Association Bouche à Oreille	2 500 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état nominatif des présences) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;
- **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 1,50 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'animation estivale ;

La dépense totale s'élève à 38 500 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 8** Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. LIOGER Richard (x2).

**DCM N°10-07-24 : Animation Beach Sports à Bellecroix :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que le club de football CO Metz Bellecroix participe depuis de nombreuses années à l'Animation Estivale en proposant une initiation au football à destination des enfants. Soucieux de répondre aux besoins d'animation du quartier sur la période des vacances d'été, le club souhaite cette année, en partenariat avec l'APISIS (Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation), dynamiser le site et proposer une offre d'activité élargie dépassant le cadre de l'Animation Estivale. Le projet imaginé par le CO Metz Bellecroix et l'APISIS a pour objectif de développer un véritable lieu

d'animation intergénérationnel, en juillet et en août, avec des animations sportives et ludiques adaptées à la période estivale (initiations aux sports sur sable tels le beach soccer encadré par le CO de Bellecroix, le beach volley, le beach rugby et le beach tennis encadrés par des clubs partenaires) et des temps de rencontre festifs et conviviaux.

Des créneaux d'animation seront dédiés aux enfants messins inscrits dans le dispositif Animation Estivale (52 séances de 2h pour une approche des différentes disciplines sportives, un atelier de gravure étant programmé en complément au mois d'août dans le club house) ; d'autres créneaux seront réservés aux enfants du quartier encadré par les structures partenaires (Ecole des Sports, APSIS, Centre Social). En complément des activités régulières, des tournois seront proposés pour chaque tranche d'âge favorisant la rencontre avec les autres quartiers de la ville. Les associations du secteur auront l'occasion d'utiliser les lieux pour leurs animations régulières. Des espaces de détente et de jeux divers seront également proposés aux familles du quartier qui se déplacent peu à l'extérieur. Enfin, un temps festif organisé par les familles clôturera le dispositif le 13 août au soir.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'installation par la Ville d'un terrain en sable sur le parking de l'enceinte du CO de Bellecroix. La Ville prend en charge le coût du transport du sable aller pour un montant de 956,80 € (le retour vers la société qui met le sable à disposition sera assuré en régie), l'aménagement d'une structure bois pour maintenir le sable (3 500 €) et l'achat de matériel spécifique (kits soccer, tennis, volley et modules gonflables) pour un montant de 9 241,92€. Ce matériel restera propriété de la Ville et sera mis à disposition de l'école des sports.

L'association CO Metz Bellecroix sollicite par ailleurs une subvention de 5 710 € pour les animations du site.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ALLOUER** une subvention pour un montant 5 710 € au club de football CO Metz Bellecroix pour les différentes animations sportives, culturelles et festives qui seront mises en place au titre du projet ci-dessus mentionné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **Intervention de : M. SCUDERI Thomas.**

#### **Explication de vote demandée par : ./.**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 47 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC

Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LIOGER Richard (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2).

---

### DCM N°10-07-25 : Attribution de subventions dans le cadre des Energies Urbaines :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

#### 1) Manifestation estivale des Energies Urbaines de Metz :

En clôture de la semaine des Energies Urbaines de l'Animation Estivale qui se déroulera du 26 au 30 juillet 2010 au Parc de la Seille, les acteurs des cultures urbaines de Metz organisent une manifestation d'envergure dont l'objectif est de promouvoir leurs pratiques sportives et artistiques dans un cadre festif. Cette manifestation aura lieu le samedi 31 juillet 2010 à partir de 14h00 sur le site du Complexe Sportif Saint Symphorien.

La programmation sera assurée par l'Association Baka Sama Prod pour les musiques hip-hop, l'Association Pushing pour les musiques électroniques, l'Association Nan Bara pour les danses, percussions et la capoeira, l'Association Creature pour le graff. Le coût total de l'opération s'élève à 5 000 €.

#### 2) Deuxième anniversaire du streetpark des Arènes :

L'association Metz Street Culture organise un événement sportif d'envergure sur site à l'occasion du deuxième anniversaire de l'inauguration du streetpark des Arènes, le samedi 26 juin 2010 : le matin sera proposé une initiation gratuite pour toutes et tous et l'après-midi sera consacrée à deux compétitions de BMX et de skateboard en présence de grandes figures du circuit international. Le coût total de l'opération s'élève à 2 910 €. L'association sollicite la Ville de Metz pour une subvention à hauteur de 2 000 €.

#### 3) Atelier sur la rencontre danse contemporaine / danse hip hop

La Compagnie PH7 propose, à destination d'un groupe constitué de 15 adolescents issus des différents quartiers messins, un travail autour d'une rencontre entre la danse contemporaine et le hip hop. Cet atelier proposera différentes approches de la technique du hip hop, mais aussi une sensibilisation à l'écriture chorégraphique et à la notion d'interprétation. Le groupe d'adolescents participera, à l'issue de cet atelier, à un extrait du spectacle « Tenue Correcte Exigée » en compagnie de danseurs professionnels à l'occasion de la soirée anniversaire des 10 ans de l'association prévue le 18 juillet prochain.

Le budget prévisionnel de cet atelier est de 5 710 €. Une demande de financement a été faite auprès du Conseil Général (3 500 €) et l'association prévoit 710 € d'autofinancement. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 1500 €.

#### 4) Réalisation du CD « Slam la Confiance »

L'association DADA en partenariat avec La Poste et l'association Dounia, réalise un CD sur le thème de la confiance. Ce travail est la continuité de l'action Café Slam organisée l'année dernière avec le soutien de la Ville de Metz. Cet outil pédagogique finalisera le travail engagé avec des jeunes au cours d'ateliers d'écriture, il regroupera 13 titres choisis parmi les meilleurs Slams et sera diffusé sur les événements en direction des jeunes tout au long de l'année.

Le budget prévisionnel de cette action est de 12 000 €. L'association DADA sollicite la Ville de Metz à hauteur de 1 500 € pour le mixage et la création de sons.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant total de 10 000 € :
  - 1) au titre de l'organisation d'une manifestation des Energies Urbaines de Metz :
    - Baka Sama Prod 200 €
    - Pushing 2 900 €
    - Nan Bara 1 300 €
    - Creature 600 €
  - 2) au titre de l'organisation d'une manifestation sportive à l'occasion du deuxième anniversaire du streetpark des Arènes :
    - Metz Street Culture 2 000 €
  - 3) au titre de l'organisation d'un atelier sur la rencontre danse contemporaine / danse hip hop
    - PH7 1 500 €
  - 4) au titre de la création d'un CD pédagogique sur le Slam
    - DADA 1 500 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON**

Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LIOGER Richard (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2).

---

### DCM N°10-07-26 : Manifestation « Etudiant dans ma ville » :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose qu'en 2009, le Conseil Local de la Vie Etudiante a souhaité organiser une journée d'accueil des étudiants pour marquer la rentrée universitaire. La première édition d'Etudiant dans Ma Ville a ainsi vu le jour le 26 septembre dernier avec comme objectif de donner aux étudiants leur place dans la ville et de faire le lien avec la population messine. De nombreuses associations étudiantes se sont mobilisées pour créer l'évènement autour notamment d'un grand défilé, d'une auberge espagnole, d'un concert de clôture et assurer un réel succès à cette manifestation.

Pour 2010, la Ville de Metz reconduit l'opération selon les mêmes principes, le 25 septembre prochain, en proposant aux étudiants d'investir la ville et les places en lien avec les messins. Cette année, l'opération prendra cependant une dimension nouvelle puisqu'elle sera organisée en lien avec les festivités des 40 ans de l'Université Paul Verlaine.

Quatre associations sollicitent une aide financière de la Ville de Metz pour la réalisation de leur projet dans le cadre de cette journée. L'Association des Elèves de l'ENIM animera le défilé des étudiants dans les rues du centre ville et sollicite à ce titre une aide financière de 800 €. Le Théâtre Universitaire de Metz proposera des déambulations théâtrales en accompagnement du défilé et sollicite une subvention de 1 600 €. Pour sa part, l'Association Diffu'son contribuera à l'animation musicale du défilé pour un montant de 1 000 €. Enfin, l'association Inter-Cultures Promotion coordonnera l'organisation de l'auberge espagnole pour laquelle une subvention de 1 500 € est demandée.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant de 4 900 €
  - Association des Elèves de l'ENIM: 800 €
  - Théâtre Universitaire de Metz : 1 600 €
  - Association Diffu'son: 1 000 €
  - Association Inter-Cultures Promotion 1 500 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Interventions de : M. THIL Patrick, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle,, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 8** Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LIOGER Richard (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2).

---

**DCM N°10-07-27 : Quarante ans de l'Université Paul Verlaine :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que l'université de Metz, créée en décembre 1970, devenue dans l'intervalle Université Paul Verlaine – Metz, va célébrer cet automne son quarantième anniversaire. Un ensemble de manifestations festives et conviviales sont programmées du 25 septembre au 18 décembre 2010 (spectacles de danse, théâtre, rencontres sportives, concerts, concours photos étudiants, vidéomaton, rédaction d'un livre consacré à l'histoire de l'UPV-M, ouverture des laboratoires au public, cycle de conférences, présentation de la série de films « profession chercheur » ...). Ces différentes actions s'adressent à toutes les personnes ayant, ou ayant eu, des liens avec l'université mais également à un public beaucoup plus large d'étudiants et de messins. De nombreuses manifestations seront ainsi organisées au centre ville.

La Ville de Metz souhaite marquer son attachement à l'Université Paul Verlaine-Metz en apportant un soutien exceptionnel à l'organisation de ces manifestations, mais aussi en établissant le lien avec l'opération Etudiant dans Ma Ville. Les calendriers et la programmation vont ainsi être coordonnés afin que le 25 septembre soit à la fois la journée de lancement des festivités de l'Université Paul Verlaine-Metz et la journée d'accueil des



étudiants portée par la Ville et le Conseil Local de la Vie Etudiante.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 260 000 euros. Outre la Ville de Metz, sont également sollicités Metz Métropole (10 000 €), le Conseil Général de la Moselle (20 000€), la Région Lorraine (40 000€), le solde du budget étant couvert par les apports des partenaires privés.

Il est proposé d'accorder à l'Université Paul Verlaine- Metz une subvention de 15 000 € pour l'organisation de ces différentes manifestations.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** la subvention suivante :

- Université Paul Verlaine-Metz : 15 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 49** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 6** Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2).

**DCM N°10-07-28 : Attribution de bourses et de parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir :**

Mme MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 3 projets au titre du dispositif Projet Jeunes pour un montant total de 3 000 € :

**Hasret KILIC : « Rencontres interculturelles franco-germano-turques »**

Hasret et Emeline organisent une rencontre interculturelle du dimanche 10 octobre 2010 au dimanche 17 octobre 2010. Il s'agit de prolonger un travail entamé en février 2010 par une rencontre d'élèves et de professeurs allemands, turcs et français autour du théâtre dans le but de faire découvrir la culture et les méthodes de travail locales aux élèves et professeurs allemands et turcs. Ce projet est mené en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole. Le coût global de l'action s'élève à 9 830 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage de 1 000 €.

**Stéphane SAINTE-ROSE : « T – Cok & Black »**

Stéphane et Michel sont deux rappeurs messins de 24 et 26 ans souvent sollicités par les producteurs locaux. Aussi, ils désirent maintenant créer le support musical qui leur permettra de démarcher les producteurs et tourneurs nationaux en enregistrant leur premier album. Le coût global de l'action s'élève à 6041,75 €. Au regard de l'intérêt du parcours personnel du porteur de projet, il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 500 €, ainsi que la prise en charge de la bourse Envie d'Agir de 1 000 €.

**Julien TOMASINA : « Sata »**

Julien est un jeune journaliste messin actif au sein de l'association Sata qui édite un fanzine mensuel original offrant articles décalés sur des thèmes d'actualité et créations graphiques humoristiques. Toutes les contributions sont bénévoles et le fanzine, édité chaque mois à 1 500 exemplaires, est distribué gratuitement. L'association projette lancer le numéro 9 de son fanzine dont le thème sera le cinéma en organisant la projection d'un long métrage au cinéma Gaumont-Palace de Metz. Le coût de l'opération s'élève à 3 200 € et l'intéressé sollicite la Ville de Metz pour un parrainage à hauteur de 500 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de 2 parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d'agir – PROJET JEUNES », sous réserve de leur validation par les jurys ENVIE D'AGIR compétents :
  - « Rencontres interculturelles franco-germano-turques » (Hasret KILIC) 1 000 €
  - Association « Sata » (Julien TOMASINA) 500 €
  
- **DE VERSER** à l'APSYS (Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation) une subvention d'un montant de 1 500 € au titre d'un parrainage et d'une bourse dans le cadre du dispositif « Envie d'agir – PROJET JEUNES », sous réserve de leur validation par les jurys ENVIE D'AGIR compétents :
  - « T - Cok & Black » (Stéphane SAINTE-ROSE) 1 500 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Interventions de :** Mme LETY Michèle, M. SCUDERI Thomas.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 4 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2).

---

### **DCM N°10-07-29 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer, aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 5 020 €.

Les subventions sont consenties d'une part sous la forme d'une participation financière à la mise en place d'un projet et d'autre part, à l'achat de matériel, à l'organisation d'une manifestation.

#### **1) AIDE AU PROJET :**

L'association SOS Racisme souhaite organiser de septembre 2010 à mai 2011, en lien avec le Centre Georges Lacour et l'Association Messine Interfédérale et Solidaire de la Patrotte, un projet intitulé « Contre l'homophobie, Moteur ... Action ». Ce projet, adressé au public adolescent du secteur Metz-Nord Patrotte, sera construit autour d'ateliers réguliers de sensibilisation à la lutte contre toutes formes de discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie (ateliers débats, atelier d'écriture du scénario, atelier de conception vidéo). La finalité de cette action est la réalisation de courts métrages mettant en avant le sujet abordé, et qui feront l'objet de projections dans les classes des adolescents ayant participé à la réalisation de ce projet, mais aussi à l'Hôtel de Ville.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 7 000 €. Des demandes de financement ont été faites auprès du Conseil Régional (1 500 €), du Conseil Général (1 000 €), de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (1 500 €) et de partenaires privés (500 €). Il est proposé d'accorder 2 000 €.

## **2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :**

L'association au Four et à Mesure qui occupe des locaux au Centre Socioculturel de la Grange aux Bois, rue du Bois de la Dame souhaite renouveler le matériel utilisé pour leur activité de création de poupées et d'objets décoratifs en porcelaine. Il est proposé d'accorder 410 €, soit 20% du coût total.

## **3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :**

Dans le cadre de l'édition 2010 de Metz Plage, l'association Zikamine souhaite organiser un temps d'échange musical sur l'espace du plan d'eau en proposant 4 temps de concerts, chaque vendredi en fin d'après-midi. L'idée est de créer un espace guinguette à proximité de la péniche du Théâtre de la Lucarne offrant la possibilité au public de découvrir chaque semaine un artiste issu du tissu musical messin.

L'association assurera l'organisation technique, la scénographie, la programmation et la régie des concerts.

L'association sollicite une subvention de 2 610 € (pour rémunérer les artistes et les techniciens, l'achat de matériel et la communication autour de cet événement).

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 5 020 € :

#### **1) AIDE AU PROJET :**

- Association SOS Racisme 2 000 €

#### **2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :**

- Association Au Four et à Mesure 410 €

#### **3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :**

- Association Zikamine 2 610 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : M. THIL Patrick.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absente au moment du vote :** 1 Mme FRITSCH-RENARD Anne.

---

**DCM N°10-07-30 : Programme d'investissement 2010 – Travaux d'entretien sur les bâtiments de la MCL Saint-Marcel :**

Mme LEBLAN, Rapporteur, expose que dans le cadre du Programme d'Investissement 2010 et concernant les travaux d'entretien sur les équipements socio-éducatifs, il est prévu d'intervenir sur l'équipement municipal situé 36, rue Saint Marcel à Metz pour un montant de 69 300 €.

**EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF :**

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz : 69 300 €
  - \* Rafrâichissement de la galerie : 9 500 €  
(reprise des peintures, de l'éclairage et du sol)
  - \* Rénovation intérieure du bâtiment : 49 800 €
  - \* Reprise des peintures et des sols : 10 000 €

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** la réalisation des opérations suivantes, pour un montant total de 69 300 €.

**EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF :**

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz : 69 300 €
  - \* Rafrâichissement de la galerie : 9 500 €  
(reprise des peintures, de l'éclairage et du sol)
  - \* Rénovation intérieure du bâtiment : 49 800 €
  - \* Reprise des peintures et des sols : 10 000 €

- **D'IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 23-421-2313-DA3 du budget de l'exercice en cours ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appels d'offres, ou le cas échéant sous la forme de la procédure adaptée, pour l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- **DE RENVOYER** le cas échéant à la Commission d'Appels d'Offres la désignation de l'attributaire du ou des marchés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 54** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absente au moment du vote : 1 Mme FRITSCH-RENARD Anne.**

### **DCM N°10-07-31 : Reconduction du Dispositif Passerelle :**

Mme BORI, Rapporteur, expose que le dispositif passerelle vers l'école maternelle est un dispositif innovant mis en place, grâce à un partenariat Ville de Metz, Centre Communal d'Action Sociale et Inspection Académique, sur le quartier de Borny. Il permet de scolariser les enfants de 2 ans de ce quartier en tenant compte de leurs besoins spécifiques, de les aider à s'adapter progressivement à la vie en collectivité pour les conduire à une intégration scolaire réussie.

La convention a été renouvelée en 2009-2010 pour une durée d'une année, avec pour objectif d'expérimentation de nouvelles modalités de fonctionnement afin d'optimiser le dispositif passerelle :

Le fonctionnement des après-midis a été organisé sur un même site.

Par ailleurs des tables rondes thématiques ont été organisées à l'intention des parents.

Aussi, l'évolution des effectifs est repartie à la hausse avec 52 tout-petits inscrits en 2009/2010 (30 tout-petits en 2008/2009). L'implication financière de la Ville s'élève au coût salarial d'une ATSEM, soit 27 450 € environ.

Considérant le bilan favorable du dispositif passerelle, à savoir une meilleure socialisation des enfants ainsi qu'une implication plus importante des parents dans la vie de l'école, il est proposé de reconduire le dispositif passerelle pour une nouvelle durée de 3 ans sous réserve de l'engagement pour une durée identique de l'Education Nationale.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RENOUELER** le dispositif passerelle sur le quartier de Borny pour une nouvelle période de 3 ans, sous réserve de l'engagement pour une durée identique de l'Education Nationale,
- **DE DECIDER** de reconduire la mise à disposition d'une ATSEM pour un coût salarial estimé à 27 450 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale et le Centre Communal d'Action Social.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. NZIHOU Patrice.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. GANDAR

**Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 4 Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. KOENIG Sébastien, M. LECOCQ Jean-Louis, M. ANTOINE Christian.**

---

### **DCM N°10-07-32 : Organisation d'Assises Culturelles du Sillon Lorrain à Metz :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que les transformations du paysage culturel messin (EPCC-Metz en scène, Nuit Blanche, réflexion sur la place du théâtre ou de l'Opéra etc.) et l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, ont un impact important sur les acteurs et institutions culturelles de la Ville. De même, un certain nombre de réformes de fond touchant à l'organisation des collectivités territoriales porteront prochainement, elles aussi, des conséquences sur les acteurs et les institutions culturelles messins ou présents sur le sillon lorrain. C'est pourquoi une réflexion commune sur la situation nouvelle et à venir des acteurs de la culture et de l'action culturelle apparaît nécessaire.

En lien avec l'association du Sillon Lorrain, il est proposé de réaliser des assises culturelles du sillon lorrain dont la 1ère édition se déroulera à Metz en janvier 2011. Ces assises seront reconduites chaque année dans les grandes villes du sillon à savoir Epinal en 2012, Nancy en 2013 et Thionville en 2014.

Afin de créer les conditions favorables à cette période de consultation et de réflexion, il est proposé de coréaliser avec l'EPCC ARTECA, Centre de ressources de la Culture en Lorraine, ces assises culturelles, les 26 et 27 janvier 2011 à l'Arsenal (pour mémoire, la Ville de Metz est membre de l'E.P.C.C. ARTECA. dont les missions sont notamment l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions touchant la réflexion sur les politiques culturelles, le développement culturel des territoires, la professionnalisation dans le spectacle vivant etc...).

Ces assises culturelles porteront sur deux orientations principales à savoir :

1. La réforme des collectivités territoriales – la métropolisation : enjeux, perspectives et devenir des institutions et structures culturelles.
2. La politique culturelle locale au regard de ces nouveaux enjeux : sa place, ses priorités et les soutiens aux acteurs locaux.

Une démarche en deux étapes permettra de préparer au mieux l'armature générale de ce Forum. Une première étape sera organisée auprès des acteurs locaux, des professionnels de la Culture et des collectivités territoriales (Ville de Metz, Villes et communautés du sillon lorrain) pour distinguer et hiérarchiser les problématiques principales.



Une seconde étape sera réalisée par l'organisation des assises en janvier prochain avec un éclairage de point de vue de professionnels ou d'élus de niveau national ou international.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une contribution de 35 000 € à l'E.P.C.C. ARTECA pour l'organisation de cette manifestation dont le coût est estimé à 70 000 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** les assises culturelles du Sillon Lorrain en janvier 2011 à l'Arsenal,
- **DE VERSER** une contribution de 35 000 € à l'E.P.C.C. ARTECA, Centre de Ressources de la Culture en Lorraine pour l'organisation de ces assises qui se dérouleront les 26 et 27 janvier 2011 à Metz,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec cet établissement public pour fixer les modalités de réalisation de ces assises culturelles du Sillon Lorrain ainsi que toutes pièces contractuelles ou avenant s'y rapportant

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de :** M. THIL Patrick, M. MARECHAL Jacques, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 36 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

**Voix contre :** ./.

**Abstentions :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote :** 5 Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. KOENIG Sébastien, M. LEKADIR Hacène, Mme BRESSON Maryse, Mme MERTZ Claire.

---

**DCM N°10-07-33 : Convention entre Metz Métropole et la Ville de Metz pour la commande d'une mission d'étude sur les publics :**

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose qu'après six années de transfert des équipements culturels à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la création en 2009 de l'EPCC Metz en Scènes et l'ouverture récente du Centre Pompidou Metz, il convient d'engager une réflexion en direction des publics à l'aune des études nationales qui recensent une baisse des pratiques des français en matière du spectacle vivant notamment.

La Communauté de Metz Métropole a fait connaître à la Ville son intérêt pour cette démarche qui vise à éviter une concurrence de l'offre entre institutions ou sa surabondance sur le territoire messin.

Il est donc proposé de confier par voie d'appel d'offre une étude à un cabinet spécialisé une mission pour mettre en place, de manière participative, une dynamique de travail en direction des publics, commune aux institutions culturelles de Metz et son agglomération et débouchant sur une charte de coopération culturelle à l'instar de celle de la Ville de Lyon.

La mission devrait durer six mois et son coût est estimé à 15000€ TTC.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a donné son accord de principe pour un financement à parité soit 50% du coût de la mission.

Il vous est donc proposé de décider la mise en œuvre de cette mission et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande entre la Ville de Metz et Metz Métropole.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cadre de la réalisation d'une mission d'étude sur les publics portant sur les équipements culturels messins et de l'agglomération, le soin de procéder au lancement, à l'attribution et à la signature d'un marché ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour fixer les modalités de participation des parties dans le cadre de cette mission d'étude ainsi que toutes pièces contractuelles ou avenant s'y rapportant,
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : Mme NICOLAS Martine, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 39 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

**Voix contre :** 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas.

---

**DCM N°10-07-34 : Versement de subventions à l'APIMM – Montgolfiades 2010 :**

M. DUPONT, Rapporteur, expose que depuis quelques années, la Ville de Metz a confié à l'Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans (APIMM) la gestion du ballon Ville de Metz pour porter les couleurs de la Ville sur les différents événements aérostatiques français ou étrangers. Pour la première année, la Ville confie à l'APIMM l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition des Montgolfiades prévues du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2010 au plan d'eau (gestion administrative et technique, prise en charge des pilotes et équipages, des passagers, gardiennage et direction des vols...).

Depuis que l'APIMM a la gestion du ballon, elle a effectué 87 vols pour 93 heures de vol. En 2009, le ballon Ville de Metz a effectué 33 vols et participé à 7 meetings (dont le Mondial Air Ballon à Chambley). En 2010, 28 vols sont programmés.

Aussi, la Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 8 juin 2010, propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 32 500 € à l'APIMM réparties comme suit :

- 2 500 € pour la gestion des sorties du ballon Ville de Metz,
- 30 000 € au titre de l'organisation des Montgolfiades.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DÉCIDER** l'attribution de subventions pour un montant total de 32 500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans (APIMM),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas.

---

**DCM N°10-07-35 : Versement d'une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz :**

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que la Communauté Israélite de Metz sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser les travaux de remplacement du chauffage de la sous-station du Centre Communautaire et de réfection des toitures du Centre Communautaire et du bâtiment mortuaire attenant au cimetière israélite situé Avenue de Blida.

Le Centre Communautaire est propriété de la Ville de Metz. La Communauté Israélite a un bail emphytéotique.

Le coût estimatif de ces travaux est de 335 907,61 €.

Le Conseil Général, partenaire institutionnel avec la Ville de Metz, participe pour un montant total qui s'élève à 85 556 euros, répartis comme suit : 3 572 € pour la chaufferie de la sous-station, 52 205 € pour la toiture du Centre Communautaire et 29 779 € pour la couverture du bâtiment mortuaire.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté Israélite de Metz une subvention d'équipement d'un montant de 167 920 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Le montant de la dépense restant à la charge de la Communauté Israélite s'élève à 82 431,61 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** le versement d'une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz d'un montant de 167 920 €, correspondant à 49,99 % du montant total de la dépense et représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de remplacement du chauffage de la sous-station du Centre Communautaire et de réfection des toitures du Centre Communautaire et du bâtiment mortuaire attenant au cimetière israélite situé Avenue de Blida.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **DE DONNER** un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par la Communauté Israélite de Metz,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas.

---

## **DCM N°10-07-36 : Projet de partenariat entre la Ville de Metz et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de Moselle :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que soucieux de permettre l'installation à Metz-Borny d'un service d'accès aux droits de proximité au profit des administrés, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Metz a proposé à Monsieur le Maire de conclure une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Moselle (CDAD). Il s'agit de permettre ainsi la mise en œuvre d'un ensemble de services qui constituent un des axes d'intervention des Maisons de Justice et du Droit.

Cette instance vise à rendre un service de proximité aux administrés en leur facilitant l'accès aux droits. Le CDAD privilégie les droits essentiels à la vie, tel que le droit à l'intégrité physique, à la santé, à l'éducation, à la vie familiale, au logement, au travail en apportant une attention plus particulière aux personnes en difficultés et aux populations fragilisées habitant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Une réunion relative à ce projet a eu lieu au Pôle des Lauriers, en présence du Président du Tribunal de Grande Instance, du Procureur de la République et de représentants d'associations dont le champ d'intervention s'inscrit dans les domaines visés par le CDAD. Les participants (associations, représentants de la justice, Délégué du Médiateur, Conciliateur de Justice) ont émis un avis très favorable quant à la mise en place d'un Point d'Accès aux Droits.

L'ensemble des partenaires concernés par ce projet, et au premier chef desquels Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance, s'accordent à reconnaître la pertinence de développer un tel projet au sein du Pôle des Lauriers. Il s'appuiera sur une mutualisation de bureaux au sein desquels auront lieu des permanences d'accueil du public. La coordination administrative du Point d'Accès aux Droits relèvera de la compétence du service de la Politique de la Ville ; les agents concernés pourront bénéficier d'une formation adaptée au sein des services du Tribunal de Grande Instance. Il convient par ailleurs de souligner que dans le cadre de la future contractualisation, une mobilisation de crédits municipaux estimés aujourd'hui à hauteur de 2 000 € devrait être envisagée afin d'assurer le fonctionnement matériel de ce service.

Un Comité de Pilotage composé d'associations, de représentants de la Justice et de la Municipalité, devrait se réunir deux fois par an afin de définir les grands principes applicables dans le cadre d'un Point d'Accès aux Droits.

Le projet de convention élaboré par les services du Tribunal de Grande Instance définit les conditions de fonctionnement du Point d'Accès aux Droits et le cadre partenarial dans lequel il s'inscrit.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le principe de mise en œuvre de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir qui définit les conditions de fonctionnement du Point d'Accès aux Droits et le cadre partenarial dans lequel il s'inscrit,
- **D'IMPUTER** les dépenses estimées à 2 000 € sur le budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 3 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas, M. MARTALIE Stéphane.

---

### **DCM N°10-07-37 : Politique de la Ville - Versement de subventions aux associations :**

Mme OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose qu'une attention constante est apportée par la municipalité au soutien de projets destinés à améliorer la vie des habitants des quartiers qualifiés de prioritaires au titre de la cohésion sociale.

Cet engagement s'exprime également par un soutien renforcé en direction des projets visant à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des enfants et adolescents, résidant au sein des zones sensibles, notamment par le soutien apporté à des projets à vocation sportive et culturelle concourant à leur implication citoyenne.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 19 871 €. Cette participation porte à 1 063 333 € le montant des subventions octroyées par la Ville de Metz au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

#### **AXE REUSSITE EDUCATIVE**

« Lutter contre la fracture numérique dans les quartiers de Metz-Rive-Gauche » : Association Tous Branchés.com.

L'association propose la mise en place d'ateliers informatiques sur les quartiers de Metz-Rive-Gauche afin de réduire la fracture numérique.

En partenariat avec d'autres associations et d'autres services municipaux, Tous-Branchés.com proposera des séances d'initiation et de perfectionnement à l'Internet, au traitement de textes, à la photo numérique etc... L'association accompagnera également des ateliers

d'alphabétisation et de recherche d'emploi avec les partenaires locaux, notamment au sein de l'Agora Patrotte.

Coût prévisionnel du projet : 9 830 €

Participation de la Ville de Metz : 6 000 €

## **ATELIERS JEUNES**

**Le programme Ateliers Jeunes** s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs.

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

<u>APSYS</u>	Coût global	Participation Ville de Metz
Mosaïc'ub Cour du Languedoc (Metz-Borny)	3 570 €	571 €

Le programme Ville-Vie-Vacances, développé dans le cadre du volet « lien social, citoyenneté et participation à la vie publique » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, constitue une prise en charge complémentaire aux dispositifs de droit commun durant les vacances scolaires. Il contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes des quartiers prioritaires des CUCS et à la prévention de la délinquance en ciblant les publics les plus en difficulté.

Il s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans et exceptionnellement aux jeunes majeurs de moins de 21 ans, les plus marginalisés ou ayant des conduites à risques et à ceux qui font l'objet d'une mesure de justice.

## **Vacances d'été 2010**

### AMIs

La sculpture des citoyens De la Patrotte	6 garçons et filles du quartier la Patrotte Coût global du projet : 12 500 € Participation VDM : 3 500 €
---	--

### APSYS

Mosaïc'ub cour du Languedoc	50 jeunes du quartier Metz-Borny Coût global du projet : 7 500 € Participation VDM : 1 500 €
--------------------------------	--

### CGCS

Passer ses vacances sur le Quartier	100 ados et préados du quartier Metz-Borny Coût global du projet : 21 400 € Participation VDM : 1 000 €
Séjour d'été dans les Landes	30 jeunes du quartier Metz-Borny Coût global du projet : 20 870 € Participation VDM : 1 500 €

### CMSEA

Vers un nouvel horizon	7 jeunes du quartier Hannaux-Frécot-Barral Coût global du projet : 3 700 € Participation VDM : 1 300 €
------------------------	--

### MJC BORNLY

De l'autre côté de la Manche	12 jeunes du quartier Metz-Borny
------------------------------	----------------------------------



Coût global du projet : 26 945 €  
Participation VDM : 4 500 €

Soit un montant total de 13 300 €

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 19 871 € au financement des actions suivantes :

AMIs

La sculpture des citoyens de la Patrotte 3 500 €

APSiS

Mosaïc'ub cour du Languedoc (OVVV) 1 500 €

Mosaïc'ub cour du Languedoc (AJ) 571 €

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

Passer ses vacances sur le quartier 1 000 €

Séjour d'été dans les Landes 1 500 €

CMSEA

Vers un nouvel horizon 1 300 €

MJC BORNy

De l'autre côté de la Manche 4 500 €

TOUS-BRANCHES.com

Lutter contre la fracture numérique 6 000 €

- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget de l'exercice en cours,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

**Interventions de : M. THIL Patrick, Mme KAUCIC Isabelle.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC**

Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :**

**Abstention :**

**Absents au moment du vote : 3 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas, M. MARTALIE Stéphane.**

---

**DCM N°10-07-38 : Pôle des Lauriers – Charges locatives complémentaires - Subventions :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que l'Espace Emploi du Pôle des Lauriers regroupe depuis septembre 2005, des associations (Mission Locale, AEFTI) qui interviennent dans les domaines de l'insertion professionnelle et de la recherche d'emploi.

Les charges afférentes à l'occupation de ces locaux sont importantes, notamment en raison des frais de sécurisation de ce site municipal.

Il est donc proposé, à l'instar des années précédentes, de verser une subvention de fonctionnement aux organismes précités, au titre des charges locatives facturées.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** les subventions suivantes :

Mission Locale	12 647,00 €
AEFTI	3 420,00 €
Soit un montant total de 16 067 €	

- **D'IMPUTER** cette dépense au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non-respect de son affectation ou de cessation de la présence des structures concernées au sein des locaux.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-**

SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas, M. MARTALIE Stéphane.

---

### **DCM N°10-07-39 : Financement d'actions citoyennes :**

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

#### **1/ opération "graines de citoyens"**

Le 27 mars dernier s'est déroulé le premier "Printemps des Citoyens", organisé dans le cadre de l'important dispositif participatif de la Ville de Metz fort de ses quatorze instances.

Dans le prolongement de l'un des ateliers thématiques de ces Assises intitulé "comment élargir le cercle des habitants participant à la décision publique ?", il est proposé de développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté au plus proche des habitants, sur le terrain, sur la base d'une opération baptisée "graines de citoyens", s'appuyant sur une métaphore printanière : "un seul pied de coquelicot est capable de produire 60 000 graines. Si toutes ces graines germaient, la terre entière serait recouverte de coquelicots en quatre générations".

Afin de renforcer l'implication des habitants dans la vie de la ville, des happenings ou performances se dérouleront à différents endroits de la ville sous forme de porteurs de paroles, de théâtre-forum, de théâtre de l'invisible... Il s'agit d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées des dispositifs participatifs, sur leur terrain, lors de manifestations existantes (marchés, fêtes de quartier, inaugurations, commémorations...) et de développer avec les populations concernées une complicité, une convivialité avec les artistes et les acteurs locaux dans un rapport de proximité et d'échange, permettant de donner une lisibilité supplémentaire à la démarche participative et véhiculant des messages citoyens forts (participation, abstention, lutte contre les discriminations...).

Les performances seront réalisées par des compagnies théâtrales messines ou extérieures et par des associations socio-culturelles locales (MJC, centres sociaux, fédérations d'éducation populaire...), après un appel à projets ouvert.

Le budget prévisionnel de « graines de citoyens » est et permet d'envisager cette année une dizaine d'actions de ce type.

## 2/ octroi d'une subvention

Le réseau des écoles de citoyens " RÉCIT" a adressé le 6 octobre 2009 un courrier à la Ville de Metz l'informant de son intention d'organiser en Lorraine ses Quatrièmes Rencontres Internationales de l'Éducation Citoyenne prévues du 23 octobre au 1er novembre 2010.

Ces rencontres se dérouleront en deux temps :

- un temps d'accueil des délégations étrangères du 23 au 28 octobre 2010, comportant :
  - des visites d'expériences réparties dans l'ensemble de la région lorraine afin de permettre aux délégations étrangères de se rendre compte, sur le terrain, des initiatives locales sur une diversité thématique qui reste encore à préciser,
  - et un forum destiné à mutualiser leurs expériences avec les expériences régionales dans l'après-midi du 28 octobre 2010 en mairie de Metz,
- les rencontres proprement dites durant deux jours et demi à Vandoeuvre-les-Nancy et comportant de nombreux travaux d'ateliers, des séances plénières et des temps festifs.

Le RÉCIT sollicite un appui financier de la Ville de Metz.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 euros à financer sur les crédits disponibles au service "Citoyenneté, Démocratie Participative, Mairies de Quartiers". L'objectif visé au travers de cette participation est de promouvoir le dispositif participatif de la Ville, de permettre aussi son ancrage et la diffusion de nos pratiques dans la revue de RÉCIT.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ORGANISER** à Metz une série de manifestations regroupées sous le vocable de "graines de citoyens" et d'y consacrer une somme globale de 35 000 euros,
- **DE VERSER** une subvention de 3 000 euros au RÉSEAU DES ÉCOLES DE CITOYENS (RÉCIT),
- **DE FINANCER** ces actions sur les crédits disponibles à cet effet au budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** toute subvention éventuelle.

Interventions de : M. ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

### Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 39 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M.

PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

**Voix contre : ./.**

**Abstentions : 14** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote : 2** M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas.

---

**DCM N°10-07-40 : Avenants à divers contrats de Délégation de Service Public – Modification d’indices :**

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que s'appuyant sur la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF Rev 2, 2008) et procédant avec une autre méthodologie prenant en compte l'ensemble des éléments du salaire (primes, bonus, heures supplémentaires), ainsi que l'augmentation de la structure des qualifications, l'Insee vient de diffuser les nouveaux indices du coût horaire du travail « ICHT révision 2009 ».

Alors que l'ancienne série comportait 4 indices pour des secteurs d'activité spécifiques, la nouvelle série d'indices du coût horaire du travail est établie pour couvrir 13 sections de la nouvelle nomenclature d'activité NAF Rev 2 concernant le secteur marchand.

Ces indices ICHT sont donc calculés à un niveau plus agrégé, mais couvrent en contrepartie une palette plus large d'activités, permettant dans les contrats de se référer à un indicateur de coût du travail plus proche de celui du secteur d'activité à considérer.

Les contrats qui utilisaient l'indice ICHTTS correspondant aux secteurs des «services fournis principalement aux entreprises» doivent donc, pour poursuivre leur application, se référer à l'un ou l'autre des 13 indices proposés par l'INSEE.

Il est précisé que ces indices ICHT sont calculés en base 100 décembre 2008 et qu'un coefficient de raccordement des indices ICHT doit être calculé pour assurer la correspondance entre les séries de l'ICHTrev-TS et de l'ICHT-TS.

Il convient donc de substituer dans tous les contrats de délégation de service public intégrant l'indice ICHTTS, un indice ICHT Rev. 2009 du secteur d'activité le plus proche.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**MODIFICATION D'UN INDICE DU CONTRAT DE DSP RELATIF  
AUX AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT N°1**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°1 contrat de délégation de service public par voie d'affermage portant sur l'exploitation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage à Metz,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**MODIFICATION D'UN INDICE DU CONTRAT DE DSP RELATIF  
A L'EXPLOITATION DES ARENES – AVENANT N°1**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°1 contrat de délégation de service public par voie d'affermage portant sur l'exploitation des Arènes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**MODIFICATION D'UN INDICE DU CONTRAT DE DSP RELATIF A  
L'EXPLOITATION DU GOLF PUBLIC DE METZ TECHNOPOLE – AVENANT N°4**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°4 à la convention relative à l'exploitation par voie d'affermage du service public du Golf de Metz Technopole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**MODIFICATION D'UN INDICE DU CONTRAT DE DSP RELATIF A LA  
CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION D'UN PARKING DE  
STATIONNEMENT EN SUPERSTRUCTURES A VOCATION RESIDENTIELLE  
PLACE MAZELLE – AVENANT N°5**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Place Mazelle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**MODIFICATION D'UN INDICE DU CONTRAT DE DSP RELATIF A  
L'EXPLOITATION DU PARKING ST THIEBAULT – AVENANT N°2**

- **D'ADOPTER** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking St Thiébault,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente motion.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 52** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M.

PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas, Mme NICOLAS Martine.

---

**DCM N°10-07-41 : Convention de mandat pour la partie génie civil du raccordement de certains sites du CCAS à la fibre optique :**

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Metz souhaite raccorder certains de ses sites décentralisés à la fibre optique municipale.

A ce titre, il sollicite la Ville de Metz, afin d'élaborer et de préfinancer les travaux de génie civil du raccordement et s'engage à rembourser l'intégralité de la dépense.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 29 362 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter de réaliser pour le compte du CCAS, les travaux de génie civil du raccordement de certains sites décentralisés, à la fibre optique municipale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le CCAS la convention de mandat relative à cette opération,
- de décider d'imputer les dépenses et les recettes sur les budgets concernés.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** et de préfinancer les travaux de génie civil du raccordement de certains sites décentralisés du CCAS à la fibre optique municipale. Le coût prévisionnel de ces travaux étant estimé à 29 362 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la convention de mandat se rapportant à cette opération,
- **D'IMPUTER** les dépenses et les recettes sur les budgets concernés.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :**

**Abstention :**

**Absents au moment du vote :** 3 M. LEKADIR Hacène, M. SCUDERI Thomas, Mme NICOLAS Martine.

---

#### **DCM N°10-07-42 : Acquisition du cinéma ARIEL :**

Mme DUPONT, Rapporteur, expose que la société EURO-PALACES et la SCI Paris Metz, respectivement propriétaires du fonds de commerce et des murs du cinéma ARIEL au sein de la copropriété 24, rue du Palais, ont informé la Ville de Metz de leur intention de vendre à la fois le fonds de commerce du cinéma et les lots de copropriété correspondants.

Le cinéma ARIEL présente une réelle spécificité, celle d'être un cinéma d'art et d'essai, offrant des programmations en version originale et des films d'auteur.

Il présente également l'intérêt de travailler avec le monde associatif, et accueille un certain nombre de festivals, largement plébiscités par les initiés.

Aussi, dans le but de maintenir cette offre cinématographique en centre ville, il est proposé de se porter acquéreur du cinéma ARIEL, au prix fixé après négociations, à 910 000,-€.

Le fonds de commerce est actuellement loué à la sarl METZ CINE, représentée par Monsieur HUMBERT, titulaire d'un contrat de location gérance

Il est proposé par le biais d'un nouveau contrat de location gérance, de mettre à disposition de Monsieur HUMBERT à la fois le fonds de commerce et les murs du cinéma pour une durée de 9 années, durée renouvelable par tacite reconduction et par périodes successives de 3 ans.

Ce contrat fixera également le montant de la redevance, à savoir 5% HT du chiffre d'affaires généré par l'exploitation du cinéma, soit un montant annuel approximatif de 25 000,-€, avec un minimum de 20 000 € HT annuels et un plafond à 30 000 € HT.



**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** les lots de copropriété BA, AL, AM et AN au sein du bâtiment situé 24, rue du Palais et cadastré sous :

**BAN DE METZ**

Section 37 – n°457

appartenant à la SCI Paris-Metz, représentée par Monsieur Jean-Pierre DECRETTE, au prix de 710 000,-€ ;

- **D'ACQUERIR** le fonds de commerce du cinéma appartenant à la société EURO-PALACES, représentée par Monsieur Jean-Pierre DECRETTE, au prix de 200 000,-€ ;
- **D'ETABLIR** un nouveau contrat de location-gérance au profit de la sarl METZ CINE, représentée par Monsieur HUMBERT, locataire actuel pour une durée de 9 années, durée renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives de 3 ans ;
- **DE FIXER** le montant de la redevance due par le locataire à 5% HT du chiffre d'affaires généré par l'exploitation du cinéma, soit un montant annuel approximatif de 25 000,-€, avec un minimum de 20 000 € HT annuels et un plafond à 30 000 € HT ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Interventions de :** M. ANTOINE Christian, M. KHALIFE Khalifé, M. MARECHAL Jacques, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

**DCM N°10-07-43 : Cession de l'immeuble « Technologis » , 1, rue André et Marie Ampère :**

Mme CARRE-VERDIER, Rapporteur, expose que le bâtiment dénommé « Technologis » et son terrain d'assise, situé 1, rue André et Marie Ampère au Technopôle, ont été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole au titre du transfert de la compétence « développement économique », par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2003.

Par courrier du 29 mars 2010, METZ METROPOLE, nous informe ne plus avoir l'utilité de ce bien et le restitue à la Ville de Metz.

Ce terrain faisait l'objet d'un bail emphytéotique signé avec l'OPAC de Metz le 28/11/1988, bail cédé à la SEML Metz Technopôle en mars 2001, et qui est arrivé à échéance le 8 octobre 2007.

Par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la cession de ce bien à la SEML Metz-Technopôle, mais la vente ne s'est pas concrétisée du fait de son désistement.

Aujourd'hui, deux propositions d'achat ont été faites à la Ville : l'une présentant une offre de prix à 310 000 € et la seconde, émanant de Monsieur Sacha MICOTTIS et Morvan BOCHET avec une offre de prix à 300 000 €.

Après étude de chacun des deux projets, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de Messieurs Sacha MICOTTIS et Morvan BOCHET.

Monsieur MICOTTIS est actuellement locataire de Technologis par le biais de la société MPH Distribution dont il est le gérant. Le fait de conserver cette société sur place assure une meilleure pérennité du projet. En effet, Messieurs MICOTTIS et BOCHET par le biais d'une SARL de gestion en cours de constitution souhaitent maintenir la vocation originelle des Technologis, au travers d'un centre d'activités structuré, pour répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Enfin, Messieurs MICOTTIS et BOCHET dans leur offre de prix, ont tenu compte des travaux de rénovation à réaliser dans le bâtiment.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE** acte de la désaffectation de ce bien par METZ METROPOLE et de l'intégrer dans le patrimoine privé communal ;
- **DE CEDER**, en l'état, à Messieurs Sacha MICOTTIS et Morvan BOCHET, ou à toute personne physique ou morale se substituant à eux, l'emprise foncière située 1, rue André et Marie Ampère cadastrée sous :

**BAN DE BORNAY**

Section BW Parcelle n°127 – 13 a 27 ca

- **DE FIXER** le prix de cession à 300 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte;
- **D'ANNULER** la délibération du conseil municipal du 25 octobre 2007 ;

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

**DCM N°10-07-44 : Etablissement d'une servitude de passage dans un terrain communal, rue des Déportés :**

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que l'URM a procédé à la pose d'une ligne souterraine de câbles électriques sur un terrain communal rue des Déportés, pour un projet d'extension d'une ligne BT (basse tension) en vue du raccordement de nouvelles constructions.

L'intervention de l'URM nécessite la constitution d'une servitude de passage qui grèvera la parcelle section RS n°161.

Il est donc proposé la création de cette servitude sur la parcelle communale susvisée, moyennant le versement d'une indemnité symbolique d'un euro conformément à l'évaluation de France Domaine.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CREER** une servitude de passage d'une ligne de câble électrique sur la parcelle privée cadastrée sous :

**BAN DE QUEULEU**  
section RS – numéro 161–

moyennant le versement d'une indemnité fixée à l'euro symbolique ;

- **DE LAISSER** à la charge de l'URM tous les frais qui découleront de l'établissement de cette servitude, ainsi que la réalisation des travaux et la remise en état du site;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.**

---

**DCM N°10-07-45 : Mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'eau potable et demande « d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu » :**

Mme PISTER, Rapporteur, expose que par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé d'engager les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages d'eau d'Arnaville et du canal de Jouy.

Pour mettre en œuvre cette procédure, il est nécessaire de confier à des bureaux d'études spécialisés les missions particulières suivantes :

- établissement des dossiers de demande d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu pour les deux sites,
- suivi des deux procédures d'autorisation,
- établissement des dossiers préalables à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection sur les deux captages,
- étude de sécurité des ouvrages hydrauliques sur Arnaville,
- suivi des deux procédures de DUP.

Le coût prévisionnel de ces missions est de 400 000 Euros TTC. Une subvention de 50% du montant HT est escomptée de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ENGAGER** la globalité des études et procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet pour un montant prévisionnel de 400.000 Euros TTC, dont 85.000 Euros sont déjà inscrits au budget suite à la délibération de mars 2009,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de demander aux services de l'Etat la mise en place des déclarations d'utilité publique précitées, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public, conformément au Code des Marchés Publics, en vue de la réalisation de l'opération susvisée,
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le Budget Annexe des Eaux de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. DARBOIS René.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. KRAUSENER Gilbert, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme**

**DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.**

---

**DCM N°10-07-46 : Acquisition de body bloomers ( appareils de fitness de plein air ) :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique de santé publique et plus particulièrement dans la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, dans laquelle le sport apparaît comme un facteur déterminant, la Ville de Metz souhaite encourager la population à pratiquer une activité physique en lui proposant des solutions adaptées aux personnes de plus de 14 ans , à proximité de leur domicile.

Aussi, des appareils intergénérationnels de gymnastique ludique (les body boomers) pourraient être installés à proximité des aires de jeux pour enfants. Ainsi, lorsque les enfants utilisent les jeux de plein air, leurs accompagnants (parents, grands parents, frères sœurs, nourrices, voisins...) entretiennent leur santé en faisant des exercices physiques à l'aide d'appareils d'utilisation simple.

Ces appareils, à l'image de ceux que l'on peut voir dans les salles de sports, ne nécessitent ni compétence particulière ni encadrement.

Les body boomers permettent la pratique d'exercices dans une atmosphère conviviale, ludique et bénéfique pour la santé. Chaque appareil est conçu pour un usage et une efficacité ciblée sur le corps.

Il est proposé, dans un premier temps, de lancer une expérimentation en installant 4 body boomers sur l'aire de jeux située allée de Saint-Urbice à Bellecroix (le long des remparts).

Cette installation suppose la démolition des 2 tables de ping-pong devenues totalement vétustes.

Dans l'attente de cette démolition par les services techniques de la Ville, il est proposé de les installer provisoirement dans le périmètre de Metz Plage 2010 sur le plan d'eau.

Le cout de l'opération s'élève à 8 675 euros TTC avec la pose

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** l'acquisition, à titre d'expérimentation, de 4 body boomers sur l'aire de jeux située allée de Saint-Urbice à Bellecroix (le long des remparts), pour un coût estimatif de 8 675 euros TTC (pose comprise) et de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette acquisition notamment le(s) marché(s), ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, le(s) marché(s) et les pièces correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

**DCM N°10-07-47 : Aliénation par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément d'un immeuble à Metz :**

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que par délibération en date du 19 avril 2010, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément a émis un avis favorable à la vente de l'immeuble, situé 8 Rue Goussaud à Metz, au profit de Monsieur Thierry BENEDIC.

Le produit de la vente, soit 190 000 €, sera affecté à divers aménagements.

Aussi, conformément à l'article L 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette aliénation.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DONNER** un avis favorable à l'aliénation, par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent/Saint-Clément, au profit de Monsieur Thierry BENEDEC, de l'immeuble sis 8 Rue Goussaud à Metz, au prix de vente de 190 000 €.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

---

**DCM N°10-07-48 : Convention avec l'Etat pour la mise à disposition de 2 Conservateurs de Bibliothèque :**

Mme OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose que la loi du 2 février 2007 modifie les modalités de procédure de mise à disposition des conservateurs d'Etat dans les bibliothèques municipales classées. Dans ce cadre, s'inscrivant plus largement dans la politique de Révision générale des politiques publiques suivie par le gouvernement, le nombre de postes alloués aux Bibliothèques-Médiathèques de Metz diminue et passe de 4 à 2. Ces postes font de surcroît l'objet, à partir de cette année, d'une convention de mise à disposition pour trois ans, reconductible pour trois autres années et renouvelable ensuite par re-négociation.

A l'issue d'évolutions individuelles intervenues en 2009, il ne reste dans le service que les deux postes de conservateurs envisagés par l'Etat -Ministère de la Culture et de la Communication.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition ci-jointe qui comprend en annexe les profils des deux postes subsistants, sur les grades de conservateur général et de conservateur en chef. Ces profils ont été négociés avec la DRAC sur la base du projet scientifique Figures de Metz et sont annexés à la convention à signer avec l'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication.



**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la convention négociée avec l'Etat en vue de la mise à disposition de deux conservateurs de bibliothèques d'Etat pour les années 2010 à 2012 dont les fiches de postes sont annexées à la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents se rapportant à ce dossier ;

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

---

**DCM N°10-07-49 : Dénomination d'espace public :**

Mme DUPONT, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'achèvement des travaux du Centre Pompidou-Metz, et de l'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre, il convient d'attribuer un nom au jardin situé aux abords nord de cet équipement prestigieux.

Il est proposé la dénomination suivante :

À Metz - Quartier Amphithéâtre :

- Jardin situé aux abords nord du Centre Pompidou-Metz, le long de l'avenue de l'Amphithéâtre et de la rue aux Arènes :

**Jardin Jean Baptiste KEUNE.**

**Jean Baptiste KEUNE (1858-1937)**

Historien et archéologue, conservateur du musée de Metz de 1896 à 1918.

Par ses fouilles archéologiques dont l'amphithéâtre en 1902-1903, il a permis la connaissance du passé gallo-romain de Metz. Il a également contribué à la sauvegarde d'œuvres du patrimoine lorrain.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**- DE DENOMMER :**

À Metz - Quartier Amphithéâtre :

- Jardin situé aux abords nord du Centre Pompidou-Metz, le long de l'avenue de l'Amphithéâtre et de la rue aux Arènes :

**Jardin Jean Baptiste KEUNE.**

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

---

**DCM N°10-07-50 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Batigère-Sarel – Projet rue du Fort de Queuleu :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par BATIGERE-SAREL pour l'acquisition en VEFA de 50 logements collectifs locatifs : 26 PLUS, 8 PLAI et 16 PLS situés rue du Fort de Queuleu à Metz.

En contrepartie des garanties financières octroyées par Metz Métropole, BATIGERE-SAREL doit réserver au bénéfice de la Ville, un contingent de logements équivalent à 20% du programme, soit 10 logements.

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** lesdites conventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec BATIGERE-SAREL lesdites conventions

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

---

**DCM N°10-07-51 : Examen pour l'exercice 2009 :\* des rapports annuels des Délégations de Service Public de la Ville de Metz,\* du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable,\* du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

M. TRON, Rapporteur, expose que l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Délégués auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité pour l'année 2009. L'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui en prend acte.

Par ailleurs, la loi n°95-101 du 2 février 1995 pris en son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 prévoient que le maire présente pour adoption au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Conformément à l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 23 juin dernier et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les Délégués.

De plus, l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- PRENDRE ACTE des rapports annuels des délégataires de service public ainsi que du rapport d'activité du camping municipal géré en régie ;
- ADOPTER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable ;
- PRENDRE ACTE du rapport du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2009.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

#### **RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2009 HORS EAU POTABLE**

- **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2009 et de la note de synthèse desdits rapports ainsi que rapport d'activité 2009 du camping municipal.

#### **RAPPORT RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

- **D'ADOPTER** le rapport présenté pour l'année 2009.

#### **COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR 2009**

- **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication, du rapport annuel d'activité 2009 retraçant l'état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

**Interventions de : M. KHALIFE Khalifé, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. MARECHAL Jacques, Mme NICOLAS Martine, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme**

DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 M. LEKADIR Hacène, M. ALDRIN Jérémy.

---

**DCM N°10-07-52 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**1er cas : Décisions prises par M. le Maire**

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° Exercice droit de préemption

Date de la décision : 21 juin 2010, N° acte : 3.2

**2ème cas : Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

1° Mises à disposition diverses:

Date de la décision : 27 avril 2010, N° acte : 3.5

**3ème cas : Décision prise par Mme BORI, Adjoint au Maire**

Reconduction de tarifs

Date de la décision : 1 juillet 2010, N° acte : 7.10

**4ème cas : Information du Conseil Municipal sur l'opération tranquillite-vacances scolaires 2010-2011**

---

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point divers 1 qui suit.

---

**SEANCE A HUIS-CLOS**

**DCM N° 10-07-DIVERS 1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables.**

---

---

**L'ordre du jour de la séance du 1er juillet 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 00 H 33.**

---

Le Président de séance,

**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle